



**ETATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS SEMESTRIELS
NON-AUDITÉS**

1er janvier au 30 juin 2023

www.llama-group.com

TABLE DES MATIERES

Attestation de la personne morale	3
Rapport de gestion intermédiaire	4
Rapport d'activité	4
Principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice	7
Événements importants survenus depuis la clôture	10
Activités en matière de recherche et développement	10
Instruments financiers	10
Principales transactions entre parties liées	10
Descriptif des activités du groupe	11
Présentation générale et historique	11
Présentation de Winamp	13
Gouvernance	15
Actionnariat de Llama Group SA	15
Structure du Groupe Llama Group.....	15
Conseil d'Administration.....	17
Comité Exécutif.....	18
Etats financiers condensés consolidés non-audités au 30 juin 2023	19
Compte de résultats consolidé semestriel non-audité	19
Etat consolidé du résultat global semestriel non-audité	20
Etat consolidé semestriel de la situation financière non-audité.....	21
Tableau de flux de trésorerie consolidé non-audité.....	22
Etat de variation des capitaux propres consolidé condensé non-audité.....	23
Annexes aux comptes consolidés condensés non-audités au 30 juin 2023	24
1. Informations sur l'entreprise	24
2. Principes comptables	25
3. Utilisation d'estimations et de jugements significatifs.....	41
4. Information sectorielle.....	43
5. Cession du pôle Targetspot	47
6. Détail du chiffre d'affaires et des produits et charges opérationnels.....	47
7. Autres produits et charges	49
8. Charges et produits financiers	49
9. Goodwill	50
10. Immobilisations incorporelles	51
11. Immobilisations corporelles	52
12. Impôts différés actifs et passifs	53



13.	Contrats de location	54
14.	Actifs et passifs financiers	55
15.	Clients et autres débiteurs	58
16.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	60
17.	Capitaux propres	60
18.	Plan d'actions aux employés	62
19.	Provisions	64
20.	Plan de pension	64
21.	Dettes commerciales courantes et autres dettes	64
22.	Informations relatives aux parties liées	64
23.	Engagements et éventualités	65
24.	Événements postérieurs à la date du bilan	66

ATTESTATION DE LA PERSONNE MORALE

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers condensés consolidés du premier semestre clos le 30 juin 2023 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

J'atteste également que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les états financiers; des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Alexandre Saboundjian

Llama Group SA - CEO

DocuSigned by:
Alexandre Saboundjian
91BC88E6051F472...

Olivier Van Gulck

Llama Group SA – CFO

DocuSigned by:
Olivier Van Gulck
C51961D324D74BC...

RAPPORT DE GESTION INTERMEDIAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE

Six mois marqués par le lancement en mode Beta, d'une partie de la plateforme Winamp et des premiers droits perçus par la plateforme Bridger

- Chiffre d'affaires semestriel : € 1.048 k
- Résultat opérationnel courant semestriel : € - 2.483 k
- Résultat opérationnel semestriel : € - 10.473 k
- Dont € – 7.359 K de moins-value sur les titres Azerion
- Investissements dans les plateformes Winamp et Bridger

Alexandre Saboundjian, CEO : *“ Le 1er semestre 2023 a été une période charnière pour le Groupe, puisque la cession du pôle Targetspot, intervenue le 23 décembre 2022, avec pour objectif de nous repositionner vers une activité plus créatrice de valeur à terme et moins exposée au marché aléatoire de la publicité, nous a plongés dans une réorganisation financière non souhaitée et non prévue. Les résultats du 1er semestre sont fortement impactés par la moins-value des actions Azerion, versées dans le cadre de la cession de Targetspot à Azerion. Llama Group se réserve dans ce cadre la possibilité de saisir toute autorité compétente, pour préserver ses intérêts, ceux de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Aujourd'hui, toutes les équipes sont fortement mobilisées et pleinement concentrées sur le plan de développement avec le cap de finaliser la livraison des premières versions des produits aussi bien Web que Mobiles. Les échanges et discussions que nous menons confirment la pertinence de notre positionnement, plus créateur de valeur.”*

Les six premiers mois de l'année 2023 ont été essentiellement marqués au niveau produit par le lancement, en version Beta, d'une partie de la plateforme Winamp et par la finalisation de la plateforme Bridger qui a permis, fin du premier semestre, la perception des premiers droits d'auteurs gérés par Bridger.

Winamp, a lancé, en mars 2023, en mode Beta, sa plateforme “Winamp For Creators” qui a pour objectif de devenir le one-stop shop par lequel les artistes auront la possibilité de gérer l'ensemble de la monétisation de leurs œuvres musicales via la distribution, le licensing, la création de NFT, la gestion de leurs droits d'auteurs ainsi que l'accès à une Fanzone permettant aux artistes de fournir du contenu exclusif par la création d'abonnement en direct avec les fans.

A ce jour, les fonctionnalités de distribution ainsi que la Fanzone sont disponibles dans “Winamp for Creators”, la fonctionnalité NFT sera, quant à elle, introduite d'ici la fin de l'année 2023. Toujours d'ici la fin de l'année 2023, la plateforme sera disponible en français et en espagnol afin de toucher un public plus large d'artistes. De multiples outils marketing destinés aux artistes leur permettant de promouvoir leurs œuvres, seront également lancés d'ici la fin de l'année.

Enfin, l'intégration des services de gestion de droits d'auteurs et de licensing, déjà disponibles via les plateformes Bridger et Jamendo, sera réalisée progressivement dans “Winamp for Creators” dans le courant du premier semestre 2024.

A ce jour, “Winamp for Creators” compte déjà plus de 17.000 artistes indépendants. Un focus spécifique a été mis afin de migrer les artistes de Jamendo dans « Winamp for Creators ». L'année prochaine sera consacrée au recrutement d'artistes, avec la volonté d'atteindre 100.000 artistes avant fin 2024, ainsi qu'à la mise en place de partenariats avec des acteurs du monde de la musique.



Toujours en mars 2023, le Web Player de Winamp a également été lancé. Ce Player audio permet d'écouter à ce jour les artistes de la Fanzone, sa bibliothèque personnelle d'œuvres audio ainsi que de nombreuses radios et podcasts.

Les versions mobiles iOS et Android, en version Beta fermée, ont également été lancées durant le premier semestre 2023. Les retours reçus des utilisateurs sont très positifs et valident dans la pertinence du développement et de notre projet. Les versions mobiles définitives du Winamp Player sont également prévues d'ici la fin de l'année 2023.

Bridger, notre société indépendante de gestion de droit d'auteur qui gère presque 20.000 œuvres qui nous ont été confiés par plus de 600 artistes, a commencé à collecter dès la fin du premier semestre 2023 les droits d'auteurs liés à une partie de ses artistes. Il s'agit d'un pas important dans le développement de Bridger qui ne fait que démarrer. De plus, un partenariat avec un acteur significatif dans la collecte des droits d'auteurs a été signé récemment et permettra d'augmenter significativement la collecte des droits d'auteurs courant 2024.

Jamendo a connu une activité stable lors du premier semestre 2023 par rapport à 2022. Néanmoins, nous sommes convaincus du potentiel de cette activité, une nouvelle stratégie commerciale a dès lors été mise sur pied en septembre 2023 et ses effets ne se verront que dans le courant du premier semestre 2024.

Enfin, l'activité **Hotmix** est également en cours de relance avec une migration technique qui nous permettra d'accroître le revenu publicitaire et d'améliorer la stratégie commerciale. Là encore, les effets seront visibles en 2024.

Au niveau de **Llama Group**, les premiers mois de l'année ont été marqués significativement par les événements qui ont conduit la société à entrer dans une procédure de réorganisation judiciaire. L'ensemble de ces événements est décrit de manière détaillée dans la rubrique "Principaux risques et incertitudes" du rapport de gestion intermédiaire.

Néanmoins, la conséquence de ces différents événements a engendré, non seulement, une diminution significative de la dette de plus de 8 M€ via (1) une augmentation de capital suite à la conversion en actions des obligations convertibles de Eiffel Investment Group (-2,5 M€ + accessoires) et (2) la validation du plan de réorganisation judiciaire qui a permis à une réduction de la dette de 5,7 M€, mais également de restructurer les échéances de ces dettes sur une période significativement plus longue et allant jusqu'à novembre 2027. Les effets de ces différents événements ne sont pas encore répercutés, à l'exception de l'impact de conversion des obligations convertibles de Eiffel Investment Group, dans nos états financiers au 30 juin 2023 puisqu'il s'agit d'événements survenus post clôture.

Enfin et pour rappel, l'année 2022 a été marquée par la vente de l'activité Targetspot au groupe néerlandais Azerion.

L'acquisition par Azerion du pôle Targetspot, auprès de Llama Group (ex-Targetspot SA) et des deux autres vendeurs, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 EUR en trois tranches (2.250.000 EUR au closing, 2.014.213,61 EUR pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 EUR pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M EUR (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 EUR au moment de la signature), hors potentiel d'earn-out, d'un montant maximum de 3 M EUR, payable en actions Azerion.

Malheureusement, dès le début de l'année 2023, le cours de l'action Azerion a commencé à chuter fortement pour atteindre 1,3 EUR en mai 2023 soit une perte de valeur de plus de 80 %, depuis le closing. Cette violente chute du cours de l'action Azerion a dès lors, eu un impact très significatif sur la valorisation des actions au bilan, avec l'enregistrement d'une moins-value de plus de 7 M€.

Si la volatilité des marchés financiers peut expliquer en partie la baisse du cours, un tel décrochage dans une échéance très courte, semble davantage lié à deux éléments, 1/ l'annonce le 30 décembre 2022, soit une semaine après le closing de l'opération d'acquisition de Targetspot par Azerion, d'un accord d'option de vente, conclu par Principion Holding B.V., actionnaire principal d'Azerion Group N.V, avec LDA Capital Limited, conférant à Principion Holding B.V. une option de vendre des actions ordinaires d'Azerion Group N.V. à LDA Capital Limited en tranches qui peuvent, au total, atteindre 10 millions d'actions ou 50 millions d'euros sur 3 ans.,.

Cette information n'a jamais été divulguée aux cédants de Targetspot pendant tout le process de cession, y compris au jours du closing de l'opération. Or, un tel accord passé avec LDA, est de nature à avoir un impact très défavorable sur l'évolution de cours de bourse, et aurait dû, être porté à la connaissance des cédants, ayant reçu des actions en paiement pour partie de la cession. **Llama Group se réserve la possibilité de saisir toute autorité compétente, pour préserver ses intérêts, ceux de ses collaborateurs et de ses actionnaires.**

2/ Le deuxième élément supposé concerne l'ouverture d'une enquête de l'autorité de marché néerlandaise (Autoriteit Financiële Markten) sur des irrégularités dans la négociation des actions d'Azerion liée au respect de l'article 15 du règlement sur les abus de marché et concernant les actionnaires de Principion Holding B.V., y compris Atilla Aytekin et Umut Akpinar, co-directeurs généraux d'Azerion. Cette enquête, dont les résultats ne sont pas encore connus à ce jour, a mené au retrait temporaire d'Atilla Aytekin en tant que co-directeur d'Azerion

Olivier Van Gulck, CFO : « Au niveau du chiffre d'affaires le CA consolidé du groupe au 30 juin 2023 est de € 1.048 k. Ce chiffre d'affaire représente exclusivement le revenu du pôle Winamp et notamment les ventes liées au licensing (Jamendo).

En effet, il est important de rappeler que suite à la cession du pôle Targespot fin 2022 à Azerion, le chiffre d'affaires de cette activité n'apparaît plus dans nos comptes.

Le résultat opérationnel courant au 30 juin 2023 est de € -2.483 k. De même, suite à la vente du pôle Targetspot ainsi qu'aux difficultés financières de ce premier semestre 2023, une attention particulière a été apportée à la revue de la structure des coûts de toutes les entités du Groupe. Une restructuration profonde des coûts a donc été réalisée afin d'avoir une base de coûts en adéquation avec la structure actuelle du Groupe. Les impacts de cette réorganisation se feront ressentir fin 2023 et début 2024.

Le résultat opérationnel est de -10.473 k€. Ce résultat est impacté principalement par les moins-value sur les actions Azerion (-7.359 k €) dont presque € 6 M de non-réalisés suite à leur réévaluation en fin de période.

Le résultat net avant impôt est de -11.154 k€.

Au niveau des capitaux propres, ceux-ci s'élevaient à € 1.181 M. Le niveau d'endettement au 30 juin reste similaire à celui de décembre 2022 (€ 27 M au niveau consolidé) puisque les effets positifs de la procédure de réorganisation judiciaires, à l'exception de la conversion des obligations par Eiffel qui a eu lieu le 26 juin 2023, sont liés à des événements post-cloture. L'impact sera donc repris dans les chiffres de la fin d'année 2023.

Au niveau de la trésorerie, Llama Group disposait fin juin 2023 de € 269 k de trésorerie et d'équivalent de trésorerie. Début juillet 2023, Llama Group a reçu la deuxième tranche en numéraire de Azerion prévue dans le contrat de cession, pour un montant de € 1.978 k. Llama Group dispose également au 30 septembre 2023 d'un

total de 560.554 titres Azerion qui sont disponibles à la vente. Llama Group se laisse la faculté de rechercher de nouveaux financements, avant la réception, prévue fin janvier 2023, du paiement de la troisième et dernière tranche en numéraire de Azerion (vente de Targetspot) pour un montant d'environ 2 M€. »

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE

Llama Group SA a fait face durant le premier semestre 2023 à des problèmes de liquidité qui sont liés à différents événements survenus depuis la fin d'année 2022.

Au niveau des actifs financiers, Llama Group a pris la décision fin 2022 de céder l'activité Targetspot suite à une proposition reçue directement de la part d'Azerion, société cotée sur Euronext Amsterdam, mais également par la nécessité pour le pôle d'activité Targetspot de rejoindre un acteur d'une taille plus significative. L'année 2022, et particulièrement le 1er semestre, nous a démontré qu'être un acteur de taille moyenne représentait un danger dans un marché publicitaire incertain. La crise et le taux d'inflation agissent directement sur les investissements publicitaires et les annonceurs privilégient dans cette situation les grands acteurs.

La cession de l'activité Targetspot à Azerion avait également pour objectif de pouvoir faire face aux différentes échéances de dettes, principalement les obligations convertibles et non-convertibles, qui pouvaient se présenter durant les prochains exercices, financer nos activités de développement pour le pôle Winamp et laisser un solde positif qui aurait pu être redistribué aux actionnaires.

Pour rappel, l'acquisition par Azerion du pôle Targetspot auprès de Llama Group SA et des 2 autres vendeurs minoritaires, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 euros en trois tranches (2.250.000 euros au closing, 2.014.213,61 euros pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 euros pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M€ (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 € à l'époque de la signature), hors potentiel earn-out d'un montant maximum de 3 M€, payable en actions Azerion.

Le 23 décembre 2022, journée de closing avec Azerion était une étape importante pour notre société. Comme détaillé et expliqué lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Llama Group SA tenue le 9 décembre 2022 et ayant approuvé l'opération de cession du pôle Targetspot à Azerion, nous avons fait travailler plusieurs experts et notamment la banque d'affaires Alantra afin d'évaluer la valeur réelle des actions Azerion qui représentaient une large partie du prix payé. La conclusion était que les actions qui nous ont été remises représentait une réelle valeur avec une possible plus-value dans les prochains mois ou années. Et cela d'autant plus que le contrat prévoit un mécanisme de garantie de cours. Malheureusement, dès le début de l'année 2023, le cours de l'action Azerion a commencé à descendre fortement pour atteindre 1,3 EUR en mai 2023 soit une perte de valeur de plus de 80 %.

Les causes supposées de cette chute sont liées probablement à deux éléments spécifiques. Le premier élément supposé est l'annonce le 30 décembre 2022, soit une semaine après la réalisation de l'opération de cession, d'un accord conclu par Principion Holding B.V., actionnaire principal d'Azerion Group N.V., d'un accord d'option de vente avec LDA Capital Limited, conférant à Principion Holding B.V. une option de vendre des actions ordinaires d'Azerion Group N.V. à LDA Capital Limited en tranches qui peuvent, au total, atteindre 10 millions d'actions ou 50 millions d'euros sur 3 ans.

Cette information ne nous a jamais été transmise lors des négociations, pas plus que lors de la signature ou lors de la période entre la signature et la réalisation de l'opération de cession. Nous considérons qu'Azerion et Principion Holding B.V. auraient dû partager cette information avec nous afin de pouvoir évaluer le prix futur

de l'action en connaissance de cause. Llama Group se réserve la possibilité de poursuivre la société Azerion et Principion Holding B.V pour dol et/ou toute autre qualification juridiquement appropriée à cette situation. Le deuxième élément supposé concerne l'ouverture d'une enquête de l'autorité de marché néerlandaise (Autoriteit Financiële Markten) sur des irrégularités dans la négociation des actions d'Azerion liée au respect de l'article 15 du règlement sur les abus de marché et concernant les actionnaires de Principion Holding B.V., y compris Atilla Aytekin et Umut Akpinar, co-directeurs généraux d'Azerion. Cette enquête, dont les résultats ne sont pas encore connus à ce jour, a mené au retrait temporaire d'Atilla Aytekin en tant que co-directeur d'Azerion

Au niveau des dettes financières, les conditions de remboursement de l'emprunt obligataire convertible de 8 M EUR émis le 18 juillet 2019 prévoyait une possibilité de remboursement anticipé 1 an avant l'échéance initiale prévue le 18 juillet 2024. Sur les 4 fonds qui possèdent ces obligations, 3 nous ont signifié leur souhait de remboursement anticipé pour une valeur de 7 M EUR en principal augmenté des intérêts et de la prime de non-conversion. Ce remboursement anticipé ne devait poser aucun problème puisque 50 % des titres Azerion reçus dans la transaction était libre d'être vendus afin de faire face à une éventuelle demande de remboursement anticipé. Nous avons fait part aux obligataires qu'au vu de la chute brutale du cours des actions Azerion, un remboursement à l'échéance était impossible. Cet évènement qui n'est pas du fait de l'entreprise devait normalement être compris par les obligataires. Ce ne fût malheureusement pas le cas.

Face à cette situation et afin de préserver l'intérêt social de la Société, Llama Group a demandé, à la fin du premier trimestre 2023, au Président du Tribunal francophone de l'entreprise de Bruxelles de nommer un médiateur afin de trouver une solution amiable avec ses créanciers obligataires. Suite à cette nomination, des pourparlers ont été initiés. Malheureusement, cette première phase de discussion n'a pu aboutir à un accord équilibré pour toutes les parties.

Dans un second temps et toujours avec l'objectif de trouver une solution équilibrée pour toutes les parties, Llama Group a demandé la nomination d'un mandataire de justice par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles au début du mois d'avril. Maître Yves Brulard, avocat et déjà nommé comme médiateur dans la première phase de discussion, a ainsi été nommé comme mandataire de justice afin de trouver une solution amiable. Cette procédure confidentielle et offrant plus de pouvoirs que ceux donnés à un médiateur, a permis de réouvrir le dialogue avec les obligataires. Une proposition complète leur a été présentée qui prévoyait notamment plusieurs types de garantie en contrepartie d'un report des échéances. Les négociations n'ont encore une fois pu aboutir.

Dans le même temps, Llama Group a demandé de suspendre son cours temporairement le temps de finaliser un accord avec les obligataires. Ce titre a été réactivé lors de la publication des comptes consolidés 2022.

De plus, au début de mois d'avril 2023, un des obligataires a demandé et obtenu auprès d'un tribunal néerlandais une saisie-arrêt conservatoire entre les mains d'Azerion pour toutes les sommes dont elle est redevable à l'égard de Llama Group SA à concurrence d'un montant de près de 2.8 millions d'euros, ce qui a eu pour effet de bloquer le paiement de la deuxième tranche du paiement en numéraire prévue fin avril dans le cadre de la vente du pôle Targetspot à Azerion. Cette saisie a créé un problème réel de financement de nos activités.

Devant ces différents éléments et toujours afin de protéger l'intérêt social de la Société qui avait une dette totale de plus de 20 M EUR, Llama Group a demandé au Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles d'ouvrir une procédure de réorganisation judiciaire par accord collectif avec un sursis de quatre mois. L'ouverture de cette procédure a été approuvée le 17 mai 2023 par le Tribunal. Cette procédure permet, en d'autres termes, de protéger l'entreprise durant cette période de sursis en gelant notamment l'ensemble de ses dettes qui s'élevaient à environ 20 M Eur au moment de l'ouverture de la procédure de réorganisation judiciaires dont 18,4 M EUR liées uniquement aux obligations convertibles et non-convertibles.



D'un point de vue technique, l'ouverture de cette procédure de réorganisation judiciaire a également permis de demander la levée de la saisie-arrêt conservatoire évoquée ci-dessus et d'obtenir le paiement en juillet 2023 de la deuxième tranche en numéraire prévue initialement fin avril 2023 dans le contrat de vente du pôle Targetspot à Azerion.

Concrètement, Llama Group a préparé et déposé le 16 août 2023 un plan de réorganisation, qui est disponible sur le site internet de Llama Group, auprès de ce même Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. L'ensemble des créanciers de Llama Group ont voté à une large majorité l'approbation de ce plan de réorganisation lors d'une audience tenue le 6 septembre 2023. Ce plan a ensuite été homologué par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles le 13 septembre 2023.

D'un point de vue technique, l'approbation de ce plan par les créanciers devait se faire sur base d'une majorité simple en nombre de créanciers et en montant.

D'un point de vue financier, ce plan de réorganisation prévoit, notamment, une réduction de la dette pour un montant d'environ 5,7 M€ et un plan de remboursement de cette dette sur plusieurs années puisque les dernières échéances sont prévues en novembre 2027.

Il est également important de noter que le 19 juin 2023, Eiffel Investment Group a demandé la conversion de l'entièreté de ses obligations convertibles en actions, soit un total de 250 obligations convertibles équivalent à 2,5 M€. Suite à cette demande de conversion, le capital de la société a par conséquent été augmenté à concurrence de 1.050.375,43 € pour le porter de 28.808.742,87 € à 29.859.118,30 €, par la création de 475.283 nouvelles actions au prix de 5,26 €, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Les statuts ont été modifiés le lundi 26 juin 2023 devant notaire pour les mettre en concordance avec la nouvelle situation du capital.

Dès lors, la combinaison de (1) l'augmentation de capital suite à la conversion en actions des obligations convertibles de Eiffel Investment Group (-2,5 M€ + accessoires) et de (2) la validation du plan de réorganisation judiciaire a permis à Llama Group SA (- 5,7 M€) de diminuer sa dette de plus de 8 M€ et de prévoir un remboursement allant jusqu'en novembre 2027.

Néanmoins, le 28 septembre 2023, les deux créanciers obligataires Inveready et Vatel ont déposé une requête d'appel contre le jugement d'homologation du plan de réorganisation judiciaire. Cette procédure devrait durer, selon les estimations de nos avocats entre 3 et 6 mois. Llama Group SA continuera toutefois son processus de restructuration et d'exécution du plan pendant la durée de cette nouvelle procédure, comme la loi l'y autorise, l'appel étant dépourvu d'effet suspensif.

Il est également à noter qu'au cours de la deuxième partie du mois de mai 2023, Llama Group a reçu trois courriers d'Azerion mentionnant leur intention d'obtenir certaines compensations dans le cadre de l'appel à garantie relative à la vente du pôle Targetspot. Compte tenu du caractère technique de ces courriers, de négociations qui devront se faire dans les deux sens avec Azerion suite à l'existence potentielle de compensations également à l'égard de Llama Group et l'impossibilité à ce stade, de chiffrer l'impact de ces compensations éventuelles, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes de Llama Group au 30 juin 2023.

Afin de financer ses opérations durant les prochains mois et comme mentionné dans le plan de réorganisation judiciaire, Llama Group a non seulement obtenu dans le courant du mois de mai 2023 un financement supplémentaire de 1 M EUR de la part d'un des obligataires existants, obtenu le paiement de la deuxième tranche en numéraire de Azerion pour un montant d'environ 2 M€, dispose au 30 septembre 2023 d'un total de 560.554 titres Azerion qui sont disponibles à la vente, prévoit la levée de nouveaux fonds pour la fin de l'année

2023 et doit recevoir fin janvier 2023 le paiement de la troisième et dernière tranche en numéraire de Azerion (vente de Targetspot) pour un montant de 2 M€.

En conclusion, la direction estime sur base de ce qui précède que le financement nécessaire à la continuité des activités pour les 6 prochains mois a des chances raisonnables d'aboutir d'ici la fin de l'année 2023. Néanmoins, les besoins de financement mentionnés ci-dessus combinés au degré d'avancement inachevé des démarches et aux incertitudes liées au déploiement commercial du pôle Winamp, indiquent qu'il existe une incertitude importante susceptible de susciter des doutes significatifs sur la capacité du groupe de poursuivre son activité.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Il n'existe pas d'autres événements importants survenus depuis la clôture que ceux évoqués dans la rubrique "Principaux risques et incertitudes" du rapport de gestion.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de son activité, le Groupe Llama SA continue à développer ses nombreux outils et solutions technologiques.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés. Les autres instruments financiers n'ont pas d'impact financier significatif sur les comptes. La société n'est pas exposée à des risques de crédit et à des risques de recouvrement de créances. Enfin, depuis son introduction en bourse, la société avait conclu un contrat de liquidité avec la société Gilbert Dupont, via lequel cette dernière peut favoriser la liquidité des transactions en acquérant et en vendant des actions de la société. TP ICAP avait repris cette activité début 2023. Néanmoins, Llama Group SA a décidé d'arrêter le contrat de liquidité le liant avec MIDCAP en septembre 2023.

PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Au 30 juin 2023, Llama Group SA qui détient 100% des actions de Winamp, Bridger et Jamendo ainsi que presque 99% des actions Hotmix a continué à soutenir financièrement toutes ses filiales pour un montant total d'environ 2 M€.

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS DU GROUPE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET HISTORIQUE

Targetspot SA renommé Llama Group SA depuis janvier 2023 suite à la vente de son pôle d'activité Targetspot le 23 décembre 2022 au groupe néerlandais Azerion est basé à Bruxelles au cœur de l'Europe.

Llama Group SA est un groupe pionnier de l'audio digital qui a réuni et continue de réunir des marques emblématiques: Jamendo pour la commercialisation des œuvres et la gestion des droits musicaux, Bridger pour la gestion des droits d'auteur musicaux, Hotmix pour l'accès gratuit aux radios numériques et Winamp, l'iconique lecteur audio qui a pour objectif de révolutionner une fois de plus l'industrie musicale.

Llama Group SA est implanté dans 3 pays que sont la Belgique, la France et le Luxembourg. Le groupe employait des dizaines de collaborateurs à travers le monde avant la vente de son pôle d'activité Targetspot. Les employés sont maintenant regroupés dans les 3 pays précités suite à cette vente.

Le secteur de l'audio connaît une révolution digitale sans précédent avec des consommateurs ultra connectés qui souhaitent avoir accès n'importe où et n'importe quand, au meilleur des contenus audio. Pour répondre à ces nouvelles habitudes de consommation, Llama Group SA a développé des technologies qui permettent de profiter instantanément des avantages de l'audio digital. Radios digitales, services de streaming, podcasts, enceintes connectées, mobile gaming, les flux audios en ligne, appelés l'audio digital, se sont multipliés portés par l'émergence des nouveaux supports et par les nouveaux modes de consommation. A l'instar de tout changement de paradigme, la digitalisation du monde de l'audio a conduit à une redistribution des contenus et de l'audience drainant avec eux l'apparition de nouveaux modèles économiques et de nouveaux acteurs.

En 2007, face à l'essor du streaming audio, les dirigeants ont eu la conviction qu'Internet allait rapidement marquer une nouvelle rupture dans le monde de la radio. Le Groupe a saisi cette opportunité en valorisant l'expertise développée chez Storever à travers la mise à disposition de ce qui est aujourd'hui devenu Shoutcast, une plateforme technologique accessible à tout individu souhaitant créer sa propre webradio. En contrepartie de la gratuité d'outils de création, de streaming et d'hébergement de ces webradios, Targetspot, la régie digitale américaine spécialisée dans l'audio, monétise l'audience du réseau ainsi créé auprès des annonceurs.

Dès 2012, observant un marché américain plus développé qu'en Europe, Radionomy a confié cette monétisation à Targetspot. Conscients du potentiel à disposer au sein d'une structure intégrée couvrant toute la chaîne de valeur du marché de la radio, des contenus jusqu'à leur commercialisation, Targetspot et Radionomy se sont rapprochés en décembre 2013 pour profiter de la digitalisation du marché publicitaire et de la place de plus en plus importante occupée par l'audio digital dans ce changement. Le pôle Radionomy-Targetspot ne fait aujourd'hui plus qu'un. Targetspot propose ainsi aux annonceurs en Europe, aux États-Unis, dans les pays nordiques, en Asie du Sud-Est et en Australie d'accéder à une audience massive et internationale, en s'appuyant sur des outils performants et innovants dans le ciblage audio digital.

La période 2014/2015 a été consacrée à l'intégration des deux plateformes dans un environnement commun ainsi que de deux actifs technologiques acquis en janvier auprès d'AOL, le logiciel de streaming Shoutcast et le player audio historique Winamp. Pour financer cette étape de développement, Llama Group s'est engagé dans un processus de levée de fonds.

Jusqu'à la vente en décembre 2022, le réseau Targetspot a monétisé plusieurs milliers de radios digitales et a agrégé une des principales audiences digitales mondiales. Cette croissance reflète la pertinence d'une offre qui, grâce à la technologie d'une plateforme complète de gestion de la monétisation, permet à la fois aux radios sur Internet et aux radios FM qui possèdent une audience digitale de générer des nouveaux revenus. Depuis 2019, d'autres acteurs ont rejoint le réseau créé par Targetspot : plateformes musicales, audio à la demande et

podcast, mais aussi des nouveaux acteurs de l'audio digital proposant des audiences innovantes tels que les enceintes connectées, le mobile gaming ou encore le text to audio. Le marché du podcast continue sa forte croissance et est devenu un pilier du paysage médiatique mondial. Toutes ces nouvelles habitudes de consommation de l'audio digital offrent aux annonceurs de nouvelles techniques de ciblage qui optimisent les campagnes sur ce support maintenant incontournable.

Durant cette période, dans un marché de la musique en pleine évolution, le Groupe a encore élargi sa position dans l'audio digital avec l'acquisition en 2010 de Jamendo lequel était alors une plateforme d'écoute d'œuvres musicales de compositeurs indépendants non rattachés à des sociétés de gestion de droits classiques pour un usage strictement privé. Fondés sur des licences Creative Commons, l'écoute et le téléchargement de morceaux libres de droits sont gratuits pour un usage privé mais font l'objet d'une commercialisation auprès des professionnels dans un modèle de vente de licences à des conditions tarifaires très attractives comparées à celles proposées par les sociétés de gestion de droits traditionnelles. Les besoins croissants en matière de sonorisation et de synchronisation musicale ont permis une accélération des ventes de licences depuis 2015. Fin 2022, Jamendo fédère plus de 53 000 artistes et héberge près de 700 000 morceaux musicaux dont plus de 300 000 sous le modèle de licensing.

Un événement attendu depuis de nombreuses années est la reconnaissance de Jamendo en tant que société de gestion de droits (IME). Ce statut a été officiellement attribué par le gouvernement Luxembourgeois à Jamendo en février 2019.

La fin de l'année 2022 marque un nouveau tournant pour Llama Group SA avec la vente du pôle Targetspot au groupe néerlandais Azerion.

L'acquisition par Azerion Group SA du pôle Targetspot auprès de Llama Group et des deux autres vendeurs minoritaires, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 euros en trois tranches (2.250.000 euros au closing, 2.014.213,61 euros pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 euros pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M€ (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 € à l'époque de la signature), hors potentiel earn-out d'un montant maximum de 3 M€, payable en actions Azerion.

Grâce à cette vente, Llama Group SA a pour objectif de se concentrer dorénavant sur son pôle Winamp qui comprend les entités Winamp, Jamendo, Bridger et Hotmix.

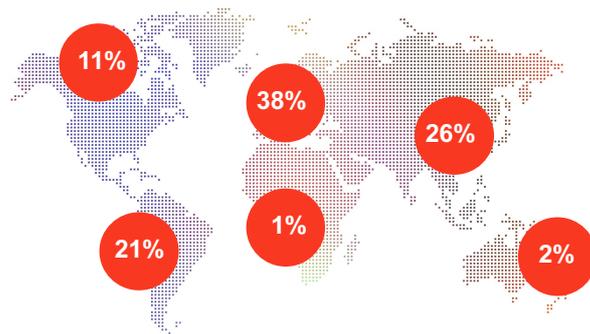
PRÉSENTATION DE WINAMP

Avec sa remarquable utilisation, sa personnalisation et son attitude irrévérencieuse, Winamp a définitivement changé la manière dont le monde écoutait de la musique dans les années 90. Aujourd'hui, ce lecteur iconique continue d'être très apprécié par une communauté vibrante de 80 millions d'auditeurs à travers le globe. Cependant, avec l'évolution du paysage musical, les besoins tant des amateurs de musique que des artistes ont connu un changement significatif.

The cool gangsta is back again...

Back from the 90s to the NextGen tools of the Music Industry

Today, the iconic player continues to be massively popular with a vibrant community of 80 million listeners around the world.



Winamp visera dès le milieu de l'année 2023 d'offrir une plateforme unique qui s'adresse (1) aux artistes musicaux et (2) aux hyperfans.

En effet, les artistes musicaux rencontrent actuellement de nombreux challenges incluant notamment les difficultés liées à la gestion des multiples mécanismes de monétisation de leur musique ou une gestion du temps de plus en plus critique suite à l'augmentation des tâches administratives à réaliser. De plus, la majorité des artistes considèrent ne pas être rémunéré correctement, d'avoir une visibilité de plus en plus restreinte sur l'utilisation de leurs oeuvres, d'avoir un manque de contrôle sur leur musique et d'être déconnecté de leurs fans à cause des mécanismes des plateformes de streaming actuelles.

De l'autre côté au niveau des fans, on assiste à l'émergence d'un nouveau type de fan de musique. Ces fans souhaitent une participation active à la créativité, un avenir équitable pour les artistes, des expériences hyper personnalisées, des liens significatifs avec les artistes et des communautés dynamiques.

Winamp saisit cette opportunité pour répondre aux besoins évolutifs de ces fans et des artistes.

La gamme de produits Winamp comprendra dès le milieu de l'année 2023 deux produits principaux

- **Winamp for Creators** : Une plateforme unique offrant aux créateurs des services pour monétiser leur musique, y compris les fonctionnalités suivantes :
 - Distribution : Les artistes musicaux peuvent soumettre et diffuser leur création auprès des principaux services de streaming en continu dans le monde entier, directement à partir de la plateforme.
 - Licences : Les artistes musicaux peuvent placer leur musique dans des films, des publicités et des créations des meilleures marques et réalisateurs du monde entier via Jamendo.



- Droits : Les artistes peuvent prendre le contrôle de leurs droits d'auteur, de compositeur et d'éditeur et percevoir des redevances pour l'utilisation de leur musique via Bridger.
- Objets de collection numérisables : Les artistes peuvent créer et vendre leur contenu sous forme de NFT.
- **Winamp Player** : Le lecteur emblématique a été réorganisé et intégré à la nouvelle plateforme, offrant une expérience d'écoute musicale sans faille. Ce lecteur permet aux auditeurs d'accéder :
 - A la Winamp Fanzone : Une plateforme basée sur l'adhésion où les artistes musicaux créent leurs propres niveaux d'abonnement pour offrir à leurs fans des contenus exclusifs, des expériences et une connexion plus profonde avec l'artiste musical.
 - A leurs artistes Winamp,
 - A leurs DSP préférés,
 - A leur bibliothèque musicale privée,
 - A leurs NFTs achetés sur la Fanzone
 - A toutes les radios gratuites de Hotmix

Toutes les plateformes sont intégrées dans une plateforme unique qui les régit toutes.

Le pôle Winamp comprend également les entités suivantes :

- **Bridger** : Bridger est une entité IME (Independent Rights Management Entity). Elle a pour mission de collecter et de distribuer les redevances de droit d'auteur générées sur les services de streaming musical aux auteurs-compositeurs ;
- **Jamendo** : Jamendo est une entreprise de musique en ligne qui offre une plateforme pour les artistes indépendants afin de diffuser leur musique sous licence Creative Commons. Elle a été fondée en 2005. Son siège social est situé à Luxembourg, avec des bureaux en France et en Belgique ;
- **Hotmix** : Hotmix offre un ensemble de radios disponibles sur internet.

Bien qu'ayant des statuts juridiques différents et pouvant officier de manière totalement indépendante, les produits et services de Jamendo, Bridger et Hotmix seront progressivement intégrés dans la plateforme Winamp.

GOUVERNANCE

Ce paragraphe porte sur l'application en 2023 des règles de bonne gouvernance au sein de la société Llama Group SA. Étant donné que Llama Group SA est une société cotée sur le marché Euronext Growth, elle n'est pas en tant que telle soumise au Code Belge De Gouvernance d'Entreprises car elle n'est pas considérée comme une société « cotée » au sens du Code des sociétés et des associations article 1.11.

ACTIONNARIAT DE LLAMA GROUP SA

Llama Group est une société anonyme de droit belge dont le siège social est situé 451 Route de Lennik à 1070 Bruxelles en Belgique. L'action Llama Group est cotée depuis le 30 juillet 2018 sur le marché Euronext Growth à Paris. Depuis le 20 février 2019, la société a également obtenu une double cotation sur le marché Euronext Growth à Bruxelles.

Le 26 juin 2023, le capital de Llama Group SA a été augmenté à concurrence de € 1.050.375,43 pour le porter de 28.808.742,87 € à 29.859.118,30 € par la création de 475.283 nouvelles actions au prix de 5,26 €, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Cette augmentation de capital fait suite à la demande de Eiffel Investment Group de convertir l'entièreté de ses obligations convertibles en actions. Suite à cette augmentation de capital, le capital de Llama Group est composé de 13.516.766 actions et se détaille comme suit :

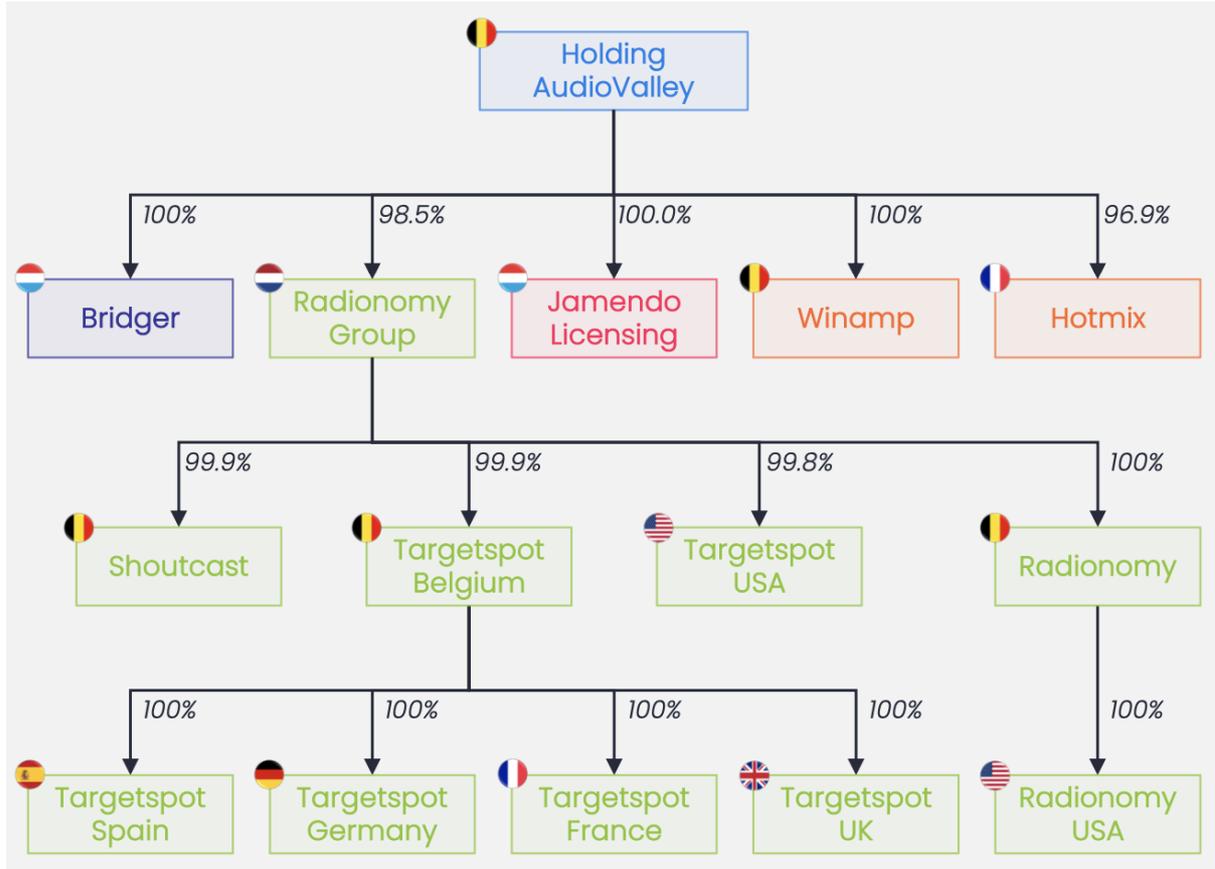
Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre droits de vote	% capital	% des droits de vote
Maximum SA (1)	5.377.818	10.755.636	39,79%	56,47%
Alexandre Saboundjian	153.465	306.930	1,14%	1,61%
Sous-Total Alexandre Saboundjian (In)directement	5.531.283	11.062.566	40,92%	58,08%
Public	7.930.627	7.930.627	58,67%	41,63%
Auto-contrôle au 30/06/2023	54.856	54.856	0,41%	0,29%
Total	13.516.766	19.048.049	100%	100%

(1) Holding personnel détenu à 100% par Alexandre Saboundjian

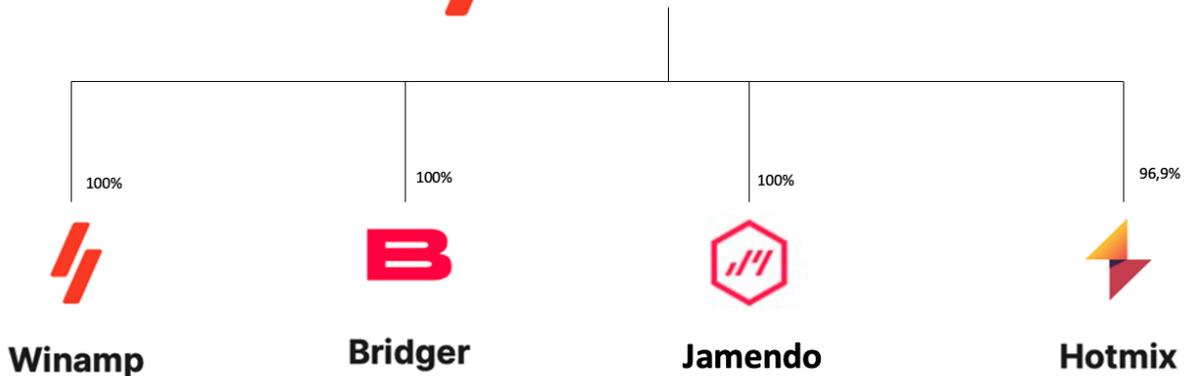
La capitalisation boursière de Llama Group SA s'élève à 9.326.569 EUR au 30 juin 2023.

STRUCTURE DU GROUPE LLAMA GROUP

Jusqu'au 23 décembre 2022, le groupe Llama Group SA se constituait de 15 entités juridiques distinctes reprises dans le graphique ci-dessous :



Suite à la vente du pôle Targetspot au groupe Azerion, le groupe Llama Group se compose à partir du 23 décembre 2022 de 5 entités :



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'Administration est composé de 3 membres :

- Alexandre Saboundjian, Président du conseil, Fondateur et Administrateur délégué de la société. Après des études d'expert-comptable, Alexandre a démarré sa carrière dans le domaine de la radio FM en créant une radio en 1980 au moment où les radios libres commençaient à s'imposer dans le paysage. Cette radio a ensuite été cédée à RTL en 1992 lors de la création du réseau BelRTL, station de radio généraliste privée belge diffusée en Belgique francophone. Alexandre est ensuite resté près de 3 ans dans le Groupe RTL où il a notamment été en charge du développement des produits spéciaux. Puis, en 1995, il crée Magic Phone, une plateforme de gestion de services interactifs par téléphone (jeu concours, audiotel...) qui compte rapidement de nombreux clients institutionnels comme Eurosport, TF1, Thalys et Club Méditerranée. En 2000, il cède Magic Phone à la société américaine Tellme Networks (devenue filiale de Microsoft en 2007). Il accompagne cette cession en s'installant dans la Silicon Valley. Après l'explosion de la bulle Internet, il revient en Belgique et lance l'activité Storever (ex-MusicMatic) en 2003.
- Camille Saboundjian : Administratrice non exécutive. De formation commerciale, Camille a exercé en France au sein des sociétés Dumez Immobilier et Spie Batignolles de 1987 à 1994 en qualité de Responsable des Ventes pour la commercialisation de programmes immobiliers. En 1995, approchée par un cabinet de recrutement belge, elle s'installe à Bruxelles en qualité de Chief Business Development Officer au sein du Groupe Thomas & Piron Constructions. En 1997, elle crée la société RDV, call-center spécialisée dans la prise de rendez-vous qualifiés dans le B2B. Outre le Club Med, Euler Hermès, Bayard Presse, Renault, Unilever, en 2004 un nouveau client se profile, MusicMatic. Grâce à une collaboration fructueuse, l'activité de MusicMatic sur le territoire belge, puis la France, se développe auprès de grands comptes comme Camaieu, Lonchamp, BMW, Renault etc. Camille décide en 2005 d'apporter une collaboration plus active, devient administratrice de Llama Group et prend la responsabilité du Département Administratif, financier et Ressources Humaines du pôle Storever, puis élargit son champ d'intervention aux entités Radionomy, Jamendo et Hotmixmédiás en sa qualité de Treasury Manager.
- Xavier Faure, Administrateur indépendant depuis le 13 juin 2018. Xavier est actuellement associé de Spring Invest, un fonds d'accélération « RetailTech » qui investit dans la transformation de la distribution selon deux axes : les nouveaux modèles de distribution (Marketplaces, Direct-to-Consumer, Social Media Commerce...) ou les outils de transformation (Paiement, CRM, Logistique, RH, équipement du point de vente ...). Il bénéficie d'une expérience de 20 ans dans le capital investissement et plus particulièrement dans le secteur des technologies de l'information où il a successivement occupé les fonctions de chargé d'affaires chez FPG – Groupe Lazard (1997-1999) et Chrysalead (2001-2002) avant de rejoindre OTC AM en 2002. Il a également fondé une société de logiciels d'infrastructure en Californie en 1999. Diplômé de l'Ecole Polytechnique, Xavier avait démarré sa carrière chez Arthur Andersen (audit).

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en 2023. Les principaux sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- Approbation des comptes annuels et du rapport annuel 2022
- Suivi de la situation de trésorerie et besoins de financement
- Stratégie de croissance des différents pôles de la société
- Procédure de réorganisation judiciaire



Aucun comité d’audit ou de rémunération n’a été constitué au sein du conseil d’administration.

COMITE EXECUTIF

Alexandre Saboundjian, en tant qu’administrateur délégué, est responsable de la gestion journalière de la société et de la mise en œuvre des décisions du Conseil d’administration en matière de stratégie, d’exécution et de budget. Dans cette fonction, il dirige et supervise les différents départements centraux.

En plus de l’administrateur délégué, Alexandre Saboundjian, le Comité Exécutif de Winamp était composé au 30 juin 2023 de :

- Mathieu Gheysen, Directeur Général de Winamp
- Gaetan Denaisse, CTO de Winamp
- Benedetta Giannini, HR Manager de Winamp
- Thierry Ascarez, CCO de Winamp
- Thomas Verbrugghe, Head of Operations de Winamp
- Olivier Van Gulck, CFO de Winamp

ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS CONSOLIDÉS NON-AUDITE AU 30 JUIN 2023

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ SEMESTRIEL NON-AUDITÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	30/06/2022
Chiffre d'affaires	4,6	1.048	14.497
Coûts des ventes	4,6	(423)	(7.247)
Charges de personnel	4,6	(757)	(5.503)
Autres charges administratives et commerciales	4,6	(2.604)	(3.780)
Autres produits opérationnels	4,6	253	69
Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations		(2.483)	(1.964)
Amortissements et dépréciations	6	(687)	(2.180)
Résultat opérationnel courant après amortissements et dépréciations		(3.170)	(4.144)
Autres produits	7	173	-
Autres charges	7	(7.476)	-
Résultat opérationnel		(10.473)	(4.144)
Gain sur cession/réévaluation de participation		-	-
Charges financières	8	(718)	(1.178)
Produits financiers	8	37	20
Quote-part dans le bénéfice net (perte nette) des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat avant impôts		(11.154)	(5.302)
Impôts sur les résultats		-	(253)
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies		(11.154)	(5.555)
Activités abandonnées			
Résultat après impôts de l'exercice provenant des activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		(11.154)	(5.555)
Arriuable :			
- Aux participations ne donnant pas le contrôle			
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies		(8)	(52)
Résultat de l'exercice provenant des activités abandonnées		-	-
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(8)	(52)
- Aux porteurs des capitaux propres			
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies		(11.147)	(5.503)
Résultat de l'exercice provenant des activités abandonnées		-	-
Résultat net attribuable aux porteurs des capitaux propres		(11.146)	(5.503)

Le 23 décembre 2022, Llama Group SA a pris la décision de céder le pôle d'activité Targetspot à la société néerlandaise Azerion. En conséquence de cette cession, le pôle Targetspot a été classé en tant que "activités abandonnées" dans le compte de résultats consolidé 31/12/2022. Celui-ci n'est pas repris au 30/06/2022.

Dès lors, le compte de résultats consolidé semestriel non-audité au 30/06/2022 reprend encore les activités liées au pôle d'activité Targetspot.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL SEMESTRIEL NON-AUDITÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Résultat de l'exercice	(11.154)	(6.894)
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés par la suite en perte et profit:		
Variation des écarts de conversion	-	208
Correction de valeur sur actions propres	-	-
Effet d'impôt	-	-
Total autres éléments du résultat global, nets d'impôts	-	208
Résultat global total	(11.154)	(6.686)
Attributable aux:		
Participations ne donnant pas le contrôle	(8)	(128)
Porteurs des capitaux propres	(11.146)	(6.558)

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ SEMESTRIEL DE LA SITUATION FINANCIÈRE NON-AUDITÉ

ACTIF			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	31/12/2022
Goodwill	9	1.839	1.839
Immobilisations incorporelles	10	6.443	5.707
Immobilisations corporelles	11	1.884	1.651
Impôts différés actifs		-	-
Actifs financiers non-courants	14	12.892	21.729
Total de l'actif non courant		23.058	30.926
Créances commerciales et autres débiteurs	15	3.890	4.413
Impôts et taxes à recevoir		1.094	1.243
Autres actifs courants		200	16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	269	403
Total de l'actif courant		5.453	6.075
Total de l'actif		28.511	37.001
PASSIF & CAPITAUX PROPRES			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	31/12/2022
Capital	17	39.988	37.488
Actions propres	17	(55)	(63)
Composante capitaux propres de la dette convertible	17	556	556
Réserves	17	(39.282)	(28.073)
Participations ne donnant pas le contrôle	17	(26)	(18)
Total capitaux propres		1.181	9.890
Passifs financiers non-courants	14	5.726	14.882
Provisions non-courantes		-	-
Impôts différés passifs		-	-
Total des passifs non-courants		5.726	14.882
Dettes commerciales courantes et autres dettes	21	7.738	6.103
Passifs financiers courants	14	12.110	4.332
Provisions courantes	19	110	110
Impôts et taxes d'exploitation à payer		1.255	1.379
Autres passifs courants		391	304
Total des passifs courants		21.604	12.229
Total du passif et capitaux propres		28.511	37.001

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ NON-AUDITÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	31/12/2022
Activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice (activités poursuivies)	7,80	(11.155)	(1.268)
Résultat des activités abandonnées		-	(5.625)
Charges financières nettes	8	681	3.371
Impôts		-	526
Amortissements	10,11	687	4.884
Réduction de valeur	14	5.784	-
Dotation aux / (reprise de) provisions pour créances douteuses		-	-
Dotation aux / (reprise de) autres provisions		-	-
Paiements fondés sur des actions		-	-
(Plus) / Moins-value sur cession d'actifs	10,14	1.580	249
Gain sur cession de participation		-	(7.517)
Productions immobilisées	6	(1.232)	(2.779)
Flux de trésorerie avant les variations des éléments du besoin en fonds de roulement		(3.655)	(8.159)
Diminution / (augmentation) des créances commerciales et autres créances		559	(12.759)
Augmentation / (diminution) des dettes commerciales et autres dettes		1.373	19.096
Diminution / (augmentation) des autres débiteurs et créditeurs		(75)	127
Variation du besoin en fonds de roulement		1.857	6.464
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(1.798)	(1.695)
Intérêts reçus		-	28
Impôts sur le résultat payés		(2)	-
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		(1.800)	(1.667)
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11	(12)	(2.921)
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise		-	-
Garanties données	14	(9)	200
Encaissement de créances sur ex-STOREVER (post cession)		-	817
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Variation d'actifs financiers en lien avec des acquisitions	14	1.486	-
Variation provenant de l'abandon d'activité		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		1.465	(1.904)
Activités de financement			
Emission de nouvelles actions		-	-
Acquisitions de participations ne donnant pas de contrôle		0	0
Acquisition / cession d'actions propres	17	(7)	(67)
Souscription d'emprunts	14	1.000	4.195
Emission d'emprunt convertible		-	-
Remboursement d'emprunts	14	(275)	(18)
Remboursement de dettes location financement	14	(150)	(601)
Intérêts payés		(367)	(2.403)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		201	1.106
Variation nette de la trésorerie		(134)	(2.465)
Effet de la variation des taux de change		-	59
Trésorerie nette à l'ouverture	16	403	2.809
Trésorerie nette à la clôture	16	269	403

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au niveau de la trésorerie, Llama Group disposait fin juin 2023 de € 269 k de trésorerie et d'équivalent de trésorerie. Début juillet 2023, Llama Group a reçu la deuxième tranche en numéraire de Azerion prévue dans le contrat de cession, pour un montant de € 1.978 k. Llama Group dispose également au 30 septembre 2023 d'un total de 560.554 titres Azerion qui sont disponibles à la vente. Llama Group se laisse la faculté de rechercher de nouveaux financements, avant la réception, prévue fin janvier 2023, du paiement de la troisième et dernière tranche en numéraire de Azerion (vente de Targetspot) pour un montant d'environ 2 M€.

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON-AUDITÉ

Llama Group										
Etat de variations des capitaux propres consolidés										
(en milliers d'euros)	Notes	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Composante capitaux propres de la dette convertible	Réserves et résultat consolidés	Ecarts de conversion	Capitaux propres - Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2022		28.809	8.679	(63)	556	(28.076)	3	9.908	(18)	9.890
Correction de la réserve d'ouverture (erreur du passé)						47	(3)	44	-	44
Situation retraitée au 31 décembre 2022		28.809	8.679	(63)	556	(28.029)	-	9.952	(18)	9.934
Résultat de l'exercice						(11.146)		(11.146)	(8)	(11.154)
Autres éléments du résultat global						-	-	-	-	-
Résultat global de l'exercice						(11.146)		(11.146)	(8)	(11.154)
Corrections des participations ne donnant pas le contrôle						-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions						-	-	-	-	-
Augmentation de capital - conversion d'obligations convertibles	17	1.050	1.450			(107)		2.393		2.393
Emission emprunt convertible 8 M EUR										
Frais de transaction liés à l'IPO										
Autres augmentations de capital										
Rachat d'actions propres	17			8				8		8
Variation de périmètre et autres										
Situation au 30 juin 2023		29.859	10.129	(55)	556	(39.282)	-	1.207	(26)	1.181

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés



ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSÉS NON-AUDITÉS AU 30 JUIN 2023

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Audiovalley SA renommé Llama Group SA depuis janvier 2023 suite à la vente du pôle d'activité Targetspot fin 2022 au groupe néerlandais Azerion Group SA est une société anonyme de droit belge. Son siège social est situé au 451 Route de Lennik à 1070 Bruxelles (Anderlecht) en Belgique. Llama Group est coté sur Euronext Paris et Euronext Bruxelles.

Llama Group est un acteur spécialisé dans le domaine de l'audio digital positionné au carrefour des trois mondes que sont l'édition de contenus, la diffusion, et la monétisation des audiences en croissance continue. Llama Group SA se concentre, depuis fin 2022 et la vente du pôle Targetspot, sur sa plateforme musicale Winamp et ses entités Bridger, Hotmix et Jamendo.

Les états financiers consolidés non-audités du premier semestre 2023 de Llama Group SA et ses filiales présentent la situation comptable (collectivement nommé 'le Groupe') exprimés en milliers d'euro.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (« IFRS ») publiées par le conseil des Normes Comptables Internationales (« IASB »), et telles qu'adoptées par l'Union Européenne en date du 30 juin 2023 (collectivement « IFRS »). Llama Group n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2023.

2.1 BASE DE PRÉPARATION

Ces comptes consolidés condensés semestriels ont été clos le 30 juin 2023.

Les règles et les méthodes comptables retenues par le groupe au 30 juin 2023 sont identiques à celles retenues dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés du groupe au 31 décembre 2022 et décrites au paragraphe 2 de ces derniers.

2.2 BASE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés intègrent les états financiers de Llama Group SA et de ses filiales (collectivement, « le Groupe ») après élimination des rubriques et transactions intragroupe. Le Groupe clôture ses comptes semestriels au 30 juin 2023. Sauf indication contraire, toute information financière incluse dans ces états financiers a été exprimée en euro et a été arrondie au millier le plus proche.

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du groupe à compter de la date de leur prise de contrôle. Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle défini par la norme IFRS 10 est fondé sur les trois critères suivants à remplir simultanément afin de conclure à l'exercice du contrôle par la société mère :

- La société mère détient le pouvoir sur la filiale lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités ayant une incidence importante sur les rendements de la filiale ;
- La société mère est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale qui peuvent varier selon la performance de celle-ci ;
- La société mère a la capacité d'exercer son pouvoir afin d'influer sur les rendements. Un pouvoir qui ne conduirait pas à cette influence ne pourrait pas être qualifié de contrôle.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels sont pris en compte. Le contrôle est présumé, lorsque Llama Group détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote (ce qui n'équivaut pas nécessairement à la participation économique), excepté dans les cas où il peut être démontré que cette participation n'entraîne pas le contrôle.

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables soient en conformité avec les méthodes comptables du Groupe. Tous les actifs et passifs intra-groupe, les capitaux propres, les revenus, les charges et les flux de trésorerie liés aux transactions entre les membres du Groupe sont éliminés intégralement lors de la consolidation.

Les transactions réalisées avec des participations ne donnant pas le contrôle sont traitées de la même manière que des transactions réalisées avec les porteurs de capitaux propres de l'entreprise. En cas de modification de la quote-part des capitaux propres des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, le Groupe doit

ajuster les valeurs comptables des participations ne donnant pas le contrôle pour refléter la modification des participations respectives dans la filiale. Pour les acquisitions effectuées avec des participations ne donnant pas le contrôle, tout écart entre la contrepartie payée et la part correspondante acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. En cas de cession ne se traduisant pas par la perte de contrôle à des participations ne donnant pas le contrôle, les profits ou pertes de cession sont également comptabilisés en capitaux propres.

Si le groupe perd le contrôle d'une filiale, tous les actifs (incluant le goodwill) et les passifs, la participation ne donnant pas le contrôle et les autres composantes des capitaux propres y afférents sont décomptabilisés. Le gain ou la perte résultant de la cession est comptabilisé en compte de résultats consolidé. Les montants précédemment comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global en autres éléments du résultat global, y compris les écarts de conversion antérieurs, sont réinsérés dans le compte de résultats consolidé, à la date à laquelle le contrôle est perdu. Si une participation est maintenue dans la filiale cédée, elle est comptabilisée à sa juste valeur.

2.3 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation les plus importantes pour la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode comptable de l'acquisition à la date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition ;
- Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) sont évaluées soit à leur juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;
- Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés ;
- Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition (ou ci-après « Goodwill ») correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (tous gains ou pertes résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en compte de résultats) ;
- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Conformément à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, le goodwill est comptabilisé au coût et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle et lorsqu'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté, risque d'être déprécié.

Lors de la cession d'une filiale, le montant de goodwill qui lui est attribuable est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Quand le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie de l'activité à l'intérieur de cette unité est vendue, le goodwill associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'opération

lors de la détermination du gain ou de la perte de l'opération. Les goodwill cédés dans ces circonstances sont évalués en fonction des valeurs relatives de l'activité cédée et de la partie de l'unité génératrice de trésorerie retenue.

La valeur comptable des goodwill relatifs aux entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans la valeur comptable de la participation dans ces entreprises associées et coentreprises.

PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE ET CO-ENTREPRISE

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans les contrôler. Les considérations prises pour déterminer si l'influence est notable ou le contrôle est conjoint, sont similaires à celles nécessaires pour déterminer le contrôle des filiales.

Une coentreprise est une entité dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint et a des droits sur une quote-part des actifs nets de la coentreprise, plutôt que des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs. Les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence, à partir du moment où l'influence notable ou la situation de coentreprise est établie, et ce jusqu'à la date où elle prend fin.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est comptabilisée au coût lors de la comptabilisation initiale. La valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans le résultat net de l'entreprise associée ou la coentreprise après la date d'acquisition.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes des entreprises associées ou des coentreprises excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro et les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements juridiques ou implicites du Groupe au nom de ses entreprises associées ou des coentreprises.

Les états financiers de l'entreprise associée ou de la coentreprise sont préparés sur la même période de référence que ceux du Groupe. Le cas échéant, des ajustements sont apportés pour aligner les méthodes comptables sur celles du Groupe.

Le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation de sa participation nette dans l'entreprise associée ou la coentreprise. Si c'est le cas, le Groupe calcule le montant de dépréciation comme la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée ou de la coentreprise et sa valeur comptable et la comptabilise en perte comme «quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises» du bénéfice ou de la perte.

CLASSIFICATION : COURANT ET NON-COURANT

L'entité présente séparément dans l'état de la situation financière les actifs courants et non-courants et les passifs courants et non courants. L'entité classe un actif en tant qu'actif courant lorsque :

- Elle s'attend à réaliser l'actif ou qu'elle entend le vendre ou le consommer dans son cycle d'exploitation normal ;
- Elle détient l'actif principalement à des fins de transaction ;
- Elle s'attend à réaliser cet actif dans les douze mois suivant la date de clôture ;
- L'actif se compose de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois après la date de clôture.

L'entité classe tous les autres actifs en actifs non-courants ;

L'entité classe un passif en tant que passif courant lorsque :

- Elle s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
- Elle détient le passif principalement à des fins de transaction ;
- Le passif doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture ;
- L'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. Les termes d'un passif qui pourraient, au gré de la contrepartie, résulter en son règlement par l'émission d'instruments de capitaux propres n'affectent pas son classement.

L'entité classe tous les autres passifs en tant que passifs non-courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés en actifs et passifs non-courants.

MESURE DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation d'une juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu :

- Soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif ;
- Soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Tous les actifs et les passifs pour lesquels la juste valeur est mesurée ou divulguée dans les états financiers sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

- Niveau 1 : Juste valeur fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : Juste valeur fondée sur des données de marché observables autres que les prix cotés visés au Niveau 1 ;
- Niveau 3 : Juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Le Groupe comptabilise ses produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients lorsque le contrôle des services est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces services.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, tenant compte des modalités de paiement définies contractuellement et excluant toute taxes ou droits. Le Groupe évalue les contrats de revenus en fonction des critères spécifiques afin de déterminer s'il agit à titre de principal ou de mandataire. Le Groupe a déterminé qu'il agit en tant que principal dans tous ses accords de revenus.

Le Groupe comptabilise les produits des services à l'avancement selon des obligations de performance conformes à l'IFRS 15, car le client reçoit et consomme simultanément les avantages qui lui sont fournis. Le Groupe utilise la méthode des « inputs » pour mesurer l'avancement des services car il existe une relation directe entre l'effort du Groupe et le transfert du service au client.

Les prestations de services concernent principalement :

- La vente d'abonnements Créateurs et fans pour la division Winamp ;
- La vente de licences musicales pour la division Jamendo ;
- Gestion des droits d'auteur musicaux pour la division Bridger ;
- La vente d'abonnements premium pour la division Hotmix.

- La vente d'insertions publicitaires (impressions) sur supports digitaux (radios et plateformes) pour le pôle Targetspot selon deux modèles :
 - o Modèle direct : vente directement à des annonceurs, dans quel cas, le montant des produits est celui contractuellement convenu avec l'annonceur.
 - o Modèle indirect : vente via des agences ou régies qui gèrent un portefeuille d'annonceurs, dans quel cas, le montant des produits est celui contractuellement convenu avec l'agence ou régie, (qui est net de la commission d'agence).

MONNAIES ÉTRANGÈRES

TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en compte de résultats de la période à l'exception des écarts sur la conversion des emprunts en monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur le résultat global directement en capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur doivent être convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée.

ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers des filiales, coentreprises ou sociétés associées dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de la période pour le bilan et au taux de change moyen pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les différences de change générées sont comptabilisées en « autres éléments du résultat global » en capitaux propres, à la rubrique « écarts de conversion ».

Le taux de change principal qui a été utilisé pour la préparation des états financiers est:

(en euro)	Taux de change à la clôture			Taux de change moyen		
	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
1 USD		0,9326	0,9627		0,9486	0,9217
1 GBP		1,1278	1,1652		1,1728	1,1854

Depuis la vente du pôle Targetspot au groupe néerlandais Azerion fin 2022, toutes les entités du groupe utilisent l'Euro comme monnaie fonctionnelle.

GOODWILL

Le goodwill est évalué au coût (lors de l'allocation du prix du regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est irréversible. Voir ci-dessous la politique comptable sur les pertes de valeur des actifs non financiers.

S'agissant des entreprises mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation. En cas de dépréciation, c'est la totalité de la participation, et non uniquement le goodwill, qui est dépréciée. Cette perte de valeur comptabilisée au titre de la participation est réversible.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les actifs à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis mais soumis chaque année à un test de dépréciation. Une immobilisation incorporelle est considérée comme ayant une durée d'utilité indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère pour l'entité des entrées nettes de trésorerie.

Un amortissement est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est définie. L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la direction. Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel le Groupe prévoit de consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif. Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle qui n'est pas amortie doit être réexaminée à chaque période pour déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée concernant cet actif. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée doit être comptabilisé comme un changement d'estimation comptable.

La politique appliquée aux actifs incorporels du Groupe consiste en un amortissement selon le mode linéaire en retenant les durées d'utilités estimées comme suite :

Goodwill:	Durée d'utilité indéfinie
Frais de développement:	5 ans
Brevets, et autres droits:	3 ans
Logiciel:	3 ans
Technologies:	10 ans à 15 ans (voir notes 5, 11)

Le profit ou la perte résultant de la cession ou de la mise au rebut d'une immobilisation incorporelle doit être déterminé comme la différence entre le produit net de sortie, le cas échéant, et la valeur comptable de l'actif. Il doit être comptabilisé en résultat net lors de la sortie de l'actif.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DÉVELOPPÉES À L'INTERNE (PRODUCTION IMMOBILISÉE)

Les dépenses de développement doivent être activées lorsque les conditions suivantes sont remplies par l'entité:

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente
- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre
- Sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle
- L'entité sait démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables

Pendant la période de développement, l'actif est soumis, annuellement, à un test de dépréciation.

TECHNOLOGIES

Les technologies comprennent des développements internes.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directs ainsi que tous les coûts nécessaires pour mettre l'actif en état de marche. Lorsque des parties significatives d'immobilisations corporelles doivent être remplacées à des intervalles réguliers, le Groupe comptabilise ces parties en tant qu'actifs individuels ayant des durées d'utilité spécifiques et les amortit en conséquence.

De même, l'entreprise comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût d'un remplacement partiel au moment où ce coût est encouru, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. Tous les autres coûts sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilité estimée des actifs comme suit:

Matériel roulant:	2 ans
Equipements et mobiliers	3 à 10 ans
Agencements et aménagememnts	10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 ans

La valeur résiduelle, la durée d'utilité et les modes d'amortissement des immobilisations corporelles sont révisées au moins à chaque fin d'exercice et ajusté de manière prospective, le cas échéant.

COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe possède des contrats de location pour des locations de bureaux et pour du matériel roulant. Au début d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps et moyennant une contrepartie. Le Groupe n'a pas de contrat de location en tant que bailleur.

DROITS D'UTILISATION

Le Groupe comptabilise des droits d'utilisation à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible pour être utilisé). Les droits d'utilisation sont mesurés à leur prix d'acquisition, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur, et ils sont ajustés en fonction de toute réévaluation des dettes locatives. Le coût des droits d'utilisation comprend le montant comptabilisé pour le passif locatif, les coûts directs initiaux encourus et les paiements locatifs effectués au plus tard à la date de début, moins les avantages reçus. À moins que le Groupe soit raisonnablement certain d'obtenir la propriété de l'actif loué au terme de la période de location, les droits d'utilisation comptabilisés sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilité ou sur la période de location, selon celle qui est la plus courte. Les droits d'utilisation font l'objet d'une dépréciation.

DETTES LOCATIVES

À la date de début du contrat de location, le Groupe a comptabilisé des dettes locatives évaluées à la valeur actuelle des paiements locatifs devant être effectués durant la période de location. Les paiements locatifs englobent les paiements fixes (càd les paiements fixes par essence), moins les avantages à recevoir, les paiements locatifs variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux et les montants dont le paiement est attendu en vertu des garanties de valeur résiduelle. Les paiements locatifs comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain et les paiements liés aux pénalités pour résiliation du contrat de location, si la période de location reflète l'exercice par le Groupe de l'option de résilier le contrat. Les paiements locatifs variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés au titre de charges durant la période pendant laquelle l'événement ou la condition déclenchant le paiement se produit.

Lorsqu'il calcule la valeur actuelle des paiements locatifs, et si le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location n'est pas aisément déterminable, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début de la location. Après la date de début, le montant des passifs locatifs est majoré afin de traduire la capitalisation des intérêts et réduit des paiements locatifs effectués. De plus, la valeur comptable des dettes locatives est réévaluée lorsqu'une modification ou un changement intervient dans la période de location, dans les paiements locatifs fixes par essence ou dans l'évaluation d'achat de l'actif sous-jacent.

CONTRATS DE LOCATION DE COURTE DURÉE ET CONTRATS DE LOCATION PORTANT SUR DES ACTIFS DE FAIBLE VALEUR

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation des contrats de location de courte durée à ses contrats de location de machines et d'outillage (c'est-à-dire les contrats de location dont la période de location est de 12 mois au plus à compter de la date de début et qui n'incluent pas d'option d'achat). Il applique également l'exemption de comptabilisation des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur aux contrats de location d'équipement de bureau considérés comme étant de faible valeur (soit moins de 5.000 EUR). Les paiements locatifs sur les contrats de location de courte durée et les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur sont comptabilisés au titre de charge de façon linéaire sur la période de location.

PERTE DE VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Groupe analyse au moins une fois par an la valeur comptable de ses actifs corporels et incorporels à durée de vie déterminée, afin d'apprécier s'il existe un indice quelconque de perte de valeur, notamment en cas d'apparition d'indicateurs de performances défavorables. Si un tel indice existe, un test de dépréciation doit être réalisé. Il consiste à comparer la valeur recouvrable à la valeur nette comptable des actifs correspondants.

La valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est estimée à chaque date de clôture annuelle, indépendamment de tout indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée en résultat. Lorsqu'elle porte sur un goodwill, la perte de valeur est définitive et ne peut être reprise au cours d'une période ultérieure.

Dans le cas où il n'est pas possible ou pertinent d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, l'estimation est réalisée au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle cet actif appartient. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée de celles déterminées au travers des deux méthodes suivantes :

- La valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif testé ou par l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient ;
- La juste valeur diminuée des coûts de la vente calculée selon la méthode des comparables boursiers ou à défaut par référence à des valeurs de transaction récentes sur des actifs comparables.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des prévisions qui ressortent des derniers budgets-plans internes disponibles qui couvrent généralement une période de cinq ans. Au-delà de cette période, il est fait application d'un taux de croissance à long terme spécifique à l'activité. Ce processus requiert l'utilisation d'hypothèses clés et d'appréciations pour déterminer les tendances des marchés sur lesquels le Groupe exerce ses activités. Les flux de trésorerie futurs réels peuvent par conséquent différer des flux prévisionnels estimés tels qu'utilisés pour calculer la valeur d'utilité.

Les taux d'actualisation utilisés sont des taux après impôt, propres à chacune des activités, et sont appliqués à des flux de trésorerie après impôt.

ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, qui correspond généralement au prix payé, c'est-à-dire le coût d'acquisition incluant les frais d'acquisition liés. Par la suite, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie d'actif financier à laquelle ils appartiennent.

EVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Ces actifs comprennent les actifs disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés dont la valeur est positive et d'autres actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) et du compte de résultat.

I. ACTIFS FINANCIERS MESURES A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (OCI)

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participations non consolidés et d'autres titres ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers décrites ci-après. Les gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en « autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres » jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, encaissé ou sorti du bilan d'une autre manière ou lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif financier a perdu tout ou partie de sa valeur. A cette date, le gain ou la perte cumulé, enregistré jusqu'alors en « autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres », est transféré dans le compte de résultat en « autres charges et produits financiers ».

II. ACTIFS FINANCIERS MESURES A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RESULTAT

Les autres actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent principalement des actifs détenus à des fins de transaction que Llama Group a l'intention de revendre dans un terme proche (valeur mobilière de placement notamment). Les gains et pertes latents sur ces actifs sont comptabilisés en « autres charges et produits financiers ». Ces instruments ne sont pas sujets à des tests de réduction de valeur (pas de calcul de perte de crédit attendues).

III. ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti comprennent les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

DÉCOMPTABILISATION

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

À chaque date de clôture, le Groupe évalue s'il existe un indice que ses actifs financiers se sont dépréciés. Le Groupe utilise la méthode simplifiée pour évaluer la perte de valeur de ses créances clients et autres actifs détenus jusqu'à leur échéance, car ces actifs financiers ne comportent pas de composante financement importante selon la définition qu'en donne IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Par conséquent, le Groupe ne cherche pas à déterminer si le risque de crédit de ces instruments a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Le Groupe comptabilise plutôt une correction de valeur au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à chaque date de clôture. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus selon les termes du contrat et le total des flux.

Le Groupe a mis au point une matrice de calcul fondée sur l'historique de ses pertes de crédit, ajusté pour prendre en compte de manière prospective des facteurs propres à la contrepartie et l'état général de l'économie. Les pertes de valeur et les reprises subséquentes sont comptabilisées en résultat au montant requis pour que la correction de valeur à la date de clôture corresponde au montant qui doit être comptabilisé en fonction de la politique ci-dessus.

Les actifs financiers soumis à ces règles d'évaluation décrites ici sont les actifs financiers évalués aux coûts amortis, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les créances commerciales.

STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts d'achat, les coûts de production et les autres coûts d'approvisionnement et de conditionnement.

Le groupe n'a actuellement aucun stock disponible à l'achat ou à la vente.

CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à la juste valeur ; celle-ci correspond en général à la valeur nominale. Les taux de pertes attendues sont décrites dans la note dépréciation d'actifs financiers.

AFFACTURAGE

Winamp n'a pas recours à l'affacturage.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et dépôts à vue, les dépôts et prêts dont l'échéancier de remboursement est inférieur à trois mois, les valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur et qui peuvent être aisément converties en disponibilités (cas des SICAV monétaires notamment); elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les placements en actions et obligations ainsi que les dépôts et prêts à échéance supérieure à trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés au bilan dans le poste « Actifs financiers ».

PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers comprennent les emprunts obligataires et bancaires, ainsi que d'autres emprunts divers (y compris les billets de trésorerie et les obligations locatives) et les intérêts courus afférents, les découverts bancaires et les instruments financiers dérivés dont la valeur est positive.

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des frais directement attribuables à ces emprunts, puis au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie attendus sur la durée de l'emprunt. En cas de changement des flux de trésorerie futurs attendus (par exemple, remboursement anticipé non prévu initialement), le coût amorti est ajusté par contrepartie du résultat pour refléter la valeur des nouveaux flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés qui font, quant à eux, l'objet d'une évaluation à la juste valeur.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES NON CONVERTIBLE

DÉCOMPTABILISATION

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation qui en découle est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire

DETTES CONVERTIBLES

Les dettes convertibles sont des instruments composés, comprenant un élément de passif et un élément de capitaux propres. A la date d'émission, la juste valeur de l'élément de passif est estimée en utilisant le taux d'intérêt du marché en vigueur pour des dettes similaires non convertibles. La différence entre le produit de l'émission de la dette convertible et la juste valeur de l'élément de passif de l'instrument représente la valeur de l'option incorporée de convertir la dette en capitaux propres du Groupe et est comptabilisée dans les capitaux propres. L'élément de passif financier est évalué au coût amorti jusqu'à son extinction, lors de sa conversion ou de son rachat et est classé en "Dettes" au bilan. La valeur comptable de l'option de conversion incorporée n'est pas réévaluée au cours des années ultérieures.

PROVISIONS

Une provision est reconnue uniquement lorsque le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé, il est probable que la dépense sera effectuée, et le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, la provision est évaluée sur base actualisée, en utilisant un taux avant impôts reflétant les appréciations courantes par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques spécifiques à ce passif. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en « charges financières ».

PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

Des options de souscription d'actions donnant accès au capital de filiale ont été accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe. Ces rémunérations fondées sur des instruments de capitaux sont comptabilisées comme des charges de personnel avec une augmentation correspondante des capitaux propres sur la période au cours de laquelle le service et, le cas échéant, les conditions de performance sont remplies (la période d'acquisition).

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées initialement à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf lorsque cette juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Dans ce cas, elles sont comptabilisées à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, évalués à la date à laquelle l'entreprise obtient les biens ou à laquelle le tiers fournit le service.

IMPÔTS

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est également comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires qui apparaissent lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées sont ajustées au nouveau taux en vigueur sur l'exercice où le changement est connu et l'ajustement imputé en compte de résultat (méthode du report variable). Les impôts différés sont calculés en application des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront sur les exercices probables au cours desquels les différences temporaires s'inverseront. Conformément à la norme IAS 12, *Impôts sur les résultats*, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Au niveau de chaque entité fiscale (société ou groupe de sociétés adhérentes à un régime d'intégration fiscale), les actifs d'impôts différés sur différences temporaires et ceux attachés aux crédits d'impôt et déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur utilisation est probable dans un futur prévisible. En règle générale, le montant des actifs d'impôt comptabilisé dans les entités fiscales disposant de déficits reportables est plafonné au montant des impôts des trois prochains exercices, tel qu'estimé à partir des prévisions de résultats contenues dans les budgets plans établis en fin d'exercice.

Pour les titres mis en équivalence et dans la mesure où l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale représente les résultats accumulés non distribués depuis la date d'acquisition, l'impôt différé est calculé par application du taux d'imposition qui sera supporté par le Groupe lors de la distribution de ces résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils sont générés par des opérations directement enregistrées en capitaux propres auquel cas ils suivent le même traitement comptable.

SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il y a une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe respectera toutes les conditions y afférentes. Lorsqu'une subvention concerne un poste de charge, elle est systématiquement comptabilisée en « Autres produits » au même rythme que les coûts qu'elle est censée compenser. Lorsqu'une subvention porte sur un actif, elle est systématiquement comptabilisée comme produit reporté et comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée d'utilité estimée de l'actif concerné.

2.4. HYPOTHESE DE CONTINUITE EXPLOITATION

Llama Group SA a fait face durant le premier semestre 2023 à des problèmes de liquidité qui sont liés à différents événements survenus depuis la fin d'année 2022.

Au niveau des actifs financiers, Llama Group a pris la décision fin 2022 de céder l'activité Targetspot suite à une proposition reçue directement de la part d'Azerion, société cotée sur Euronext Amsterdam, mais également par la nécessité pour le pôle d'activité Targetspot de rejoindre un acteur d'une taille plus significative. L'année 2022, et particulièrement le 1er semestre, nous a démontré qu'être un acteur de taille moyenne représentait un danger dans un marché publicitaire incertain. La crise et le taux d'inflation agissent directement sur les investissements publicitaires et les annonceurs privilégient dans cette situation les grands acteurs.

La cession de l'activité Targetspot à Azerion avait également pour objectif de pouvoir faire face aux différentes échéances de dettes, principalement les obligations convertibles et non-convertibles, qui pouvaient se présenter durant les prochains exercices, financer nos activités de développement pour le pôle Winamp et laisser un solde positif qui aurait pu être redistribué aux actionnaires.

Pour rappel, l'acquisition par Azerion du pôle Targetspot auprès de Llama Group SA et des 2 autres vendeurs minoritaires, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 euros en trois tranches (2.250.000 euros au closing, 2.014.213,61 euros pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 euros pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M€ (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 € à l'époque de la signature), hors potentiel earn-out d'un montant maximum de 3 M€, payable en actions Azerion.

Le 23 décembre 2022, journée de closing avec Azerion était une étape importante pour notre société. Comme détaillé et expliqué lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Llama Group SA tenue le 9 décembre 2022 et ayant approuvé l'opération de cession du pôle Targetspot à Azerion, nous avons fait travailler plusieurs experts et notamment la banque d'affaires Alantra afin d'évaluer la valeur réelle des actions Azerion qui représentaient une large partie du prix payé. La conclusion était que les actions qui nous ont été remises représentait une réelle valeur avec une possible plus-value dans les prochains mois ou années. Et cela d'autant plus que le contrat prévoit un mécanisme de garantie de cours. Malheureusement, dès le début de l'année 2023, le cours de l'action Azerion a commencé à descendre fortement pour atteindre 1,3 EUR en mai 2023 soit une perte de valeur de plus de 80 %.

Les causes supposées de cette chute sont liées probablement à deux éléments spécifiques. Le premier élément supposé est l'annonce le 30 décembre 2022, soit une semaine après la réalisation de l'opération de cession, d'un accord conclu par Principion Holding B.V., actionnaire principal d'Azerion Group N.V., d'un accord d'option de vente avec LDA Capital Limited, conférant à Principion Holding B.V. une option de vendre des actions ordinaires d'Azerion Group N.V. à LDA Capital Limited en tranches qui peuvent, au total, atteindre 10 millions d'actions ou 50 millions d'euros sur 3 ans.

Cette information ne nous a jamais été transmise lors des négociations, pas plus que lors de la signature ou lors de la période entre la signature et la réalisation de l'opération de cession. Nous considérons qu'Azerion et Principion Holding B.V. auraient dû partager cette information avec nous afin de pouvoir évaluer le prix futur de l'action en connaissance de cause. Llama Group se réserve la possibilité de poursuivre la société Azerion et Principion Holding B.V pour dol et/ou toute autre qualification juridiquement appropriée à cette situation. Le deuxième élément supposé concerne l'ouverture d'une enquête de l'autorité de marché néerlandaise



(Autoriteit Financiële Markten) sur des irrégularités dans la négociation des actions d'Azerion liée au respect de l'article 15 du règlement sur les abus de marché et concernant les actionnaires de Principion Holding B.V., y compris Atilla Aytekin et Umut Akpınar, co-directeurs généraux d'Azerion. Cette enquête, dont les résultats ne sont pas encore connus à ce jour, a mené au retrait temporaire d'Atilla Aytekin en tant que co-directeur d'Azerion

Au niveau des dettes financières, les conditions de remboursement de l'emprunt obligataire convertible de 8 M EUR émis le 18 juillet 2019 prévoyait une possibilité de remboursement anticipé 1 an avant l'échéance initiale prévue le 18 juillet 2024. Sur les 4 fonds qui possèdent ces obligations, 3 nous ont signifié leur souhait de remboursement anticipé pour une valeur de 7 M EUR en principal augmenté des intérêts et de la prime de non-conversion. Ce remboursement anticipé ne devait poser aucun problème puisque 50 % des titres Azerion reçus dans la transaction était libre d'être vendus afin de faire face à une éventuelle demande de remboursement anticipé. Nous avons fait part aux obligataires qu'au vu de la chute brutale du cours des actions Azerion, un remboursement à l'échéance était impossible. Cet évènement qui n'est pas du fait de l'entreprise devait normalement être compris par les obligataires. Ce ne fût malheureusement pas le cas.

Face à cette situation et afin de préserver l'intérêt social de la Société, Llama Group a demandé, à la fin du premier trimestre 2023, au Président du Tribunal francophone de l'entreprise de Bruxelles de nommer un médiateur afin de trouver une solution amiable avec ses créanciers obligataires. Suite à cette nomination, des pourparlers ont été initiés. Malheureusement, cette première phase de discussion n'a pu aboutir à un accord équilibré pour toutes les parties.

Dans un second temps et toujours avec l'objectif de trouver une solution équilibrée pour toutes les parties, Llama Group a demandé la nomination d'un mandataire de justice par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles au début du mois d'avril. Maître Yves Brulard, avocat et déjà nommé comme médiateur dans la première phase de discussion, a ainsi été nommé comme mandataire de justice afin de trouver une solution amiable. Cette procédure confidentielle et offrant plus de pouvoirs que ceux donnés à un médiateur, a permis de réouvrir le dialogue avec les obligataires. Une proposition complète leur a été présentée qui prévoyait notamment plusieurs types de garantie en contrepartie d'un report des échéances. Les négociations n'ont encore une fois pu aboutir.

Dans le même temps, Llama Group a demandé de suspendre son cours temporairement le temps de finaliser un accord avec les obligataires. Ce titre a été réactivé lors de la publication des comptes consolidés 2022.

De plus, au début de mois d'avril 2023, un des obligataires a demandé et obtenu auprès d'un tribunal néerlandais une saisie-arrêt conservatoire entre les mains d'Azerion pour toutes les sommes dont elle est redevable à l'égard de Llama Group SA à concurrence d'un montant de près de 2.8 millions d'euros, ce qui a eu pour effet de bloquer le paiement de la deuxième tranche du paiement en numéraire prévue fin avril dans le cadre de la vente du pôle Targetspot à Azerion. Cette saisie a créé un problème réel de financement de nos activités.

Devant ces différents éléments et toujours afin de protéger l'intérêt social de la Société qui avait une dette totale de plus de 20 M EUR, Llama Group a demandé au Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles d'ouvrir une procédure de réorganisation judiciaire par accord collectif avec un sursis de quatre mois. L'ouverture de cette procédure a été approuvée le 17 mai 2023 par le Tribunal. Cette procédure permet, en d'autres termes, de protéger l'entreprise durant cette période de sursis en gelant notamment l'ensemble de ses dettes qui s'élevaient à environ 20 M Eur au moment de l'ouverture de la procédure de réorganisation judiciaires dont 18,4 M EUR liées uniquement aux obligations convertibles et non-convertibles.

D'un point de vue technique, l'ouverture de cette procédure de réorganisation judiciaire a également permis de demander la levée de la saisie-arrêt conservatoire évoquée ci-dessus et d'obtenir le paiement en juillet 2023 de



la deuxième tranche en numéraire prévue initialement fin avril 2023 dans le contrat de vente du pôle Targetspot à Azerion.

Concrètement, Llama Group a préparé et déposé le 16 août 2023 un plan de réorganisation, qui est disponible sur le site internet de Llama Group, auprès de ce même Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. L'ensemble des créanciers de Llama Group ont voté à une large majorité l'approbation de ce plan de réorganisation lors d'une audience tenue le 6 septembre 2023. Ce plan a ensuite été homologué par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles le 13 septembre 2023.

D'un point de vue technique, l'approbation de ce plan par les créanciers devait se faire sur base d'une majorité simple en nombre de créanciers et en montant.

D'un point de vue financier, ce plan de réorganisation prévoit, notamment, une réduction de la dette pour un montant d'environ 5,7 M€ et un plan de remboursement de cette dette sur plusieurs années puisque les dernières échéances sont prévues en novembre 2027.

Il est également important de noter que le 19 juin 2023, Eiffel Investment Group a demandé la conversion de l'entièreté de ses obligations convertibles en actions, soit un total de 250 obligations convertibles équivalent à 2,5 M€. Suite à cette demande de conversion, le capital de la société a par conséquent été augmenté à concurrence de 1.050.375,43 € pour le porter de 28.808.742,87 € à 29.859.118,30 €, par la création de 475.283 nouvelles actions au prix de 5,26 €, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Les statuts ont été modifiés le lundi 26 juin 2023 devant notaire pour les mettre en concordance avec la nouvelle situation du capital.

Dès lors, la combinaison de (1) l'augmentation de capital suite à la conversion en actions des obligations convertibles de Eiffel Investment Group (-2,5 M€ + accessoires) et de (2) la validation du plan de réorganisation judiciaire a permis à Llama Group SA (- 5,7 M€) de diminuer sa dette de plus de 8 M€ et de prévoir un remboursement allant jusque novembre 2027.

Néanmoins, le 28 septembre 2023, les deux créanciers obligataires Inveready et Vatel ont déposé une requête d'appel contre le jugement d'homologation du plan de réorganisation judiciaire. Cette procédure devrait durer, selon les estimations de nos avocats entre 3 et 6 mois. Llama Group SA continuera toutefois son processus de restructuration et d'exécution du plan pendant la durée de cette nouvelle procédure, comme la loi l'y autorise, l'appel étant dépourvu d'effet suspensif.

Il est également à noter qu'au cours de la deuxième partie du mois de mai 2023, Llama Group a reçu trois courriers d'Azerion mentionnant leur intention d'obtenir certaines compensations dans le cadre de l'appel à garantie relative à la vente du pôle Targetspot. Compte tenu du caractère technique de ces courriers, de négociations qui devront se faire dans les deux sens avec Azerion suite à l'existence potentielle de compensations également à l'égard de Llama Group et l'impossibilité à ce stade, de chiffrer l'impact de ces compensations éventuelles, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes de Llama Group au 30 juin 2023.

Afin de financer ses opérations durant les prochains mois et comme mentionné dans le plan de réorganisation judiciaire, Llama Group a non seulement obtenu dans le courant du mois de mai 2023 un financement supplémentaire de 1 M EUR de la part d'un des obligataires existants, obtenu le paiement de la deuxième tranche en numéraire de Azerion pour un montant d'environ 2 M€, dispose au 30 septembre 2023 d'un total de 560.554 titres Azerion qui sont disponibles à la vente, prévoit la levée de nouveaux fonds pour la fin de l'année 2023 et doit recevoir fin janvier 2023 le paiement de la troisième et dernière tranche en numéraire de Azerion (vente de Targetspot) pour un montant de 2 M€.

En conclusion, la direction estime sur base de ce qui précède que le financement nécessaire à la continuité des activités pour les 6 prochains mois a des chances raisonnables d'aboutir d'ici la fin de l'année 2023. Néanmoins, les besoins de financement mentionnés ci-dessus combinés au degré d'avancement inachevé des démarches et aux incertitudes liées au déploiement commercial du pôle Winamp, indiquent qu'il existe une incertitude importante susceptible de susciter des doutes significatifs sur la capacité du groupe de poursuivre son activité.

Les comptes au 30 juin 2023 ont été préparés sur base du principe de continuité.

2.5. NOUVELLES NORMES IFRS APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

Normes et interprétation	Thème	Date d'entrée en vigueur
	Améliorations annuelles aux IFRS (Cycle 2018-2020)	1 ^{er} janvier 2022
Amendements à IFRS 3	<i>Regroupements d'entreprises – Référence au Cadre Conceptuel</i>	1 ^{er} janvier 2022
Amendements à IAS 16	<i>Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue</i>	1 ^{er} janvier 2022
Amendements à la norme IAS 37	<i>Provisions, Passifs Eventuels et Actifs Eventuels – Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat</i>	1 ^{er} janvier 2022

Les nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC et les amendements des anciennes normes et interprétations, s'appliquant pour la première fois en 2022, n'ont pas eu un impact direct significatif sur les chiffres rapportés par le Groupe.

2.6 NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Normes et interprétation	Thème	Date d'entrée en vigueur
Amendements à IAS 1	<i>Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants et non-courant</i>	1 ^{er} janvier 2023
Amendements à IAS 8	<i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – Définition du terme « significatif »</i>	1 ^{er} janvier 2023
Amendements à IAS 12	<i>Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction – Impôts sur le résultat</i>	1 ^{er} janvier 2023
IFRS 17	Contrats d'Assurances	1 ^{er} janvier 2023

Les normes et interprétations qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur, à la date de publication des états financiers du groupe, sont décrites ci-dessous. Le groupe a l'intention d'appliquer ces normes et interprétations, le cas échéant, à partir de leur date d'application.

Le Groupe n'a pas adopté par anticipation ces normes et interprétations nouvelles ou amendées. Le Groupe poursuit son analyse de l'impact éventuel de ces nouvelles normes et interprétations. L'application future des normes et interprétations nouvelles ou amendées dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2023 ne devrait pas avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

3. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS SIGNIFICATIFS

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et des montants des actifs, des passifs, des produits et des charges, et qui contiennent par nature un certain degré d'incertitude. Ces estimations sont basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe estime raisonnables en fonction des circonstances. Par définition, les résultats réels pourraient être et seront différents de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et au cours de toutes les périodes futures concernées.

Les principales hypothèses concernant l'avenir et les autres sources clés d'incertitude des estimations à la date de clôture, qui comportent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites ci-dessous. Le Groupe a basé ses hypothèses et estimations sur les paramètres disponibles lors de la préparation des états financiers consolidés. Toutefois, les circonstances et hypothèses existantes concernant les développements futurs peuvent changer en raison de changements du marché ou de circonstances indépendantes de la volonté du Groupe. De tels changements sont reflétés dans les hypothèses lorsqu'elles se produisent.

Les principales estimations et appréciations retenues concernent :

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

L'évaluation et la valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations incorporelles: Le test de dépréciation du groupe à l'égard du goodwill se fonde sur les estimations en interne de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et recourt à des modèles d'évaluation comme la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses sur lesquelles la direction a fondé sa détermination de la juste valeur diminuée des coûts de sortie comprennent les estimations visant les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux d'impôt. Lorsque les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation, la détermination de la valeur recouvrable des actifs exige que la direction recoure à des estimations, facteur qui peut avoir une incidence significative sur les valeurs respectives et, en fin de compte, sur le montant de toute dépréciation. Comme il s'agit d'estimation, il peut s'avérer que les flux effectivement dégagés sur ces actifs diffèrent sensiblement des projections initiales.

RECOUVRABILITÉ DE L'ACTIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Des actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporelles déductibles existantes au cours d'exercices futurs, par exemple celles résultant de pertes fiscales récupérables. Pour apprécier la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable disponible, il est notamment tenu compte de l'historique des résultats des exercices précédents, des prévisions de résultats futurs, des éléments non récurrents qui ne seraient pas susceptibles de se renouveler à l'avenir et de la stratégie fiscale. De ce fait, l'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ses déficits reportables repose sur une part de jugement important. Si les résultats fiscaux futurs du groupe s'avéraient sensiblement différents de ceux anticipés, le groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la hausse ou à la baisse la valeur comptable des actifs d'impôt différé, ce qui pourrait avoir un effet significatif sur le bilan et le résultat du groupe.

TRANSACTION DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

L'estimation de la juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions nécessite la détermination du modèle d'évaluation le plus approprié, qui dépend des termes et conditions de la convention. Cette estimation exige également de déterminer les intrants les plus appropriés au modèle d'évaluation, y compris la durée de vie prévue de l'option d'achat d'actions ou du droit d'appréciation, la volatilité et le rendement en dividendes et de formuler des hypothèses à leur sujet.

HYPOTHÈSE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse que le Groupe est en situation de continuité d'exploitation et poursuivra ses activités dans un avenir prévisible. Ainsi il est supposé que le Groupe n'a ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités, ni de réduire de façon importante la taille de ses activités. Une description détaillée de la situation est expliquée dans le chapitre « Principaux Risques et Incertitudes »

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugements pour définir et appliquer les principes et méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- Présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- Traduisent la réalité économique des transactions ;
- Sont complets dans tous leurs aspects significatifs.

4. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 *Segments opérationnels*, l'information par segment opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe. Les informations données par segment opérationnel se basent sur les informations internes utilisées par le principal décideur opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière d'allocation de ressources et d'évaluation de la performance des segments. Le principal décideur opérationnel du Groupe est le conseil d'administration.

Les principales activités des métiers de Llama Group sont regroupées au sein des secteurs opérationnels suivants

- **Winamp:** La mission de Winamp est de responsabiliser les créateurs et les fans, de leur donner plus de contrôle et de transparence sur la propriété et l'utilisation de leur musique, tout en offrant la meilleure expérience d'écoute en ligne. Winamp offrira aux créateurs de nouvelles opportunités et de nouvelles façons d'interagir avec leur public. L'ambition est de démarrer une nouvelle ère du business model/économie de la musique en ayant à nouveau un contact direct entre les deux parties incluant divers services tels que Fanzone, Distribution, Licensing, Right management, etc.

Le conseil d'administration a conclu que le lecteur des états financiers du Groupe bénéficierait de la distinction des activités opérationnelles des autres activités et a dès lors décidé de publier séparément les activités corporate du Groupe dans la colonne "Corporate". Les transactions inter-secteurs sont généralement réalisées sur la base de conditions de marché.

Le conseil d'administration examine en interne la performance des secteurs du Groupe sur base d'un certain nombre de mesures dont les plus importantes sont le chiffre d'affaires, la marge brute, le résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations et l'EBITDA. L'EBITDA est calculé comme le résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations majoré des autres produits et charges non courants.

Les résultats des segments et la réconciliation vers le résultat opérationnel pour les exercices clôturés le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2022 sont respectivement détaillés ci-après :

30/06/2023				
(en milliers d'euros)	Winamp	Targetspot	Corporate	Total
Chiffre d'affaires	1.048		-	1.048
Coûts des ventes	(423)		-	(423)
Marge brute	625		-	625
Charges de personnel	(755)		(2)	(757)
Autres charges administratives et commerciales	(2.115)		(489)	(2.604)
Autres Charges / produits opérationnels	2		252	254
Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations	(2.243)		(239)	(2.482)
Autres produits et charges	56		(7.359)	(7.303)
Résultat opérationnel	(2.187)		(7.598)	(9.785)

31/12/2022				
(en milliers d'euros)	Winamp	Targetspot	Corporate	Total
Chiffre d'affaires	2.112		-	2.112
Coûts des ventes	(856)		-	(856)
Marge brute	1.256		-	1.256
Charges de personnel	(1.907)		(662)	(2.569)
Autres charges administratives et commerciales	(4.706)		(1.981)	(6.687)
Autres Charges / produits opérationnels	224		1.448	1.672
Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations	(5.133)		(1.195)	(6.328)
Autres produits et charges	-		-	-
Résultat opérationnel	(5.133)		(1.195)	(6.328)

30/06/2022				
(en milliers d'euros)	Winamp	Targetspot	Corporate	Total
Chiffre d'affaires	1.111	13.386	-	14.497
Coûts des ventes	(439)	(6.808)	-	(7.247)
Marge brute	672	6.578	-	7.250
Charges de personnel	(965)	(4.219)	(319)	(5.503)
Autres charges administratives et commerciales	(1.378)	(1.868)	(534)	(3.780)
Autres Charges / produits opérationnels	-	26	43	69
Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations	(1.671)	517	(810)	(1.964)
Autres produits et charges	-	-	-	-
Résultat opérationnel	(1.671)	517	(810)	(1.964)

Nous reprenons également à titre d'information, nous comparons également les données du 30/06/2023 avec les informations au 30/06/2022.

DÉTAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Régie publicitaire		13.266
Vente de licences (musique)	1.048	1.067
Autres		164
Eliminations des opérations intersegment		
Total du chiffre d'affaires	1.048	14.497

Chiffre d'affaires par métier

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Targetspot		13.386
Winamp	1.048	1.111
Eliminations des opérations intersegment		
Total du chiffre d'affaires	1.048	14.497

INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires consolidé par pays réalisé par le Groupe :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Belgique	-	943
Europe (hors Belgique)	1.048	3.708
Etats-Unis		8.861
Reste du monde		985
Chiffre d'affaires	1.048	14.497

INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES DES IMMOBILISATIONS ET DU GOODWILL

Les tableaux ci-dessous présentent les immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que le goodwill consolidé par pays réalisé par le Groupe :

Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Belgique	1.860	1.609
Europe (hors Belgique)	24	42
Etats-Unis		
Reste du monde		
Total des immobilisations corporelles	1.884	1.651

Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Belgique	4.154	3.429
Europe (hors Belgique)	2.289	2.278
Etats-Unis		
Reste du monde	-	-
Total des immobilisations incorporelles	6.443	5.707

Goodwill

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Belgique	1.839	1.839
Europe (hors Belgique)		
Etats-Unis	-	-
Reste du monde	-	-
Total du goodwill	1.839	1.839

5. CESSION DU POLE TARGETSPOT

Comme indiqué dans les rubriques précédentes de ce rapport, l'acquisition par Azerion du pôle Targetspot auprès de Llama Group (ex-Targetspot SA) et des deux autres vendeurs, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 EUR en trois tranches (2.250.000 EUR au closing, 2.014.213,61 EUR pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 EUR pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M EUR (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 EUR à l'époque de la signature), hors potentiel earn-out d'un montant maximum de 3 M EUR, payable en actions Azerion. Celui-ci n'est pas comptabilisé à fin 2022.

Suite à cette cession, le pôle Targetspot (incluant toutes les filiales) a été déconsolidé et classé comme « activité abandonnée » dans le compte de résultat consolidé à fin 2022.

6. DÉTAILS DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Le chiffre d'affaires est lié principalement à la vente des produits Jamendo, à la vente des abonnements Hotmix et d'espace publicitaire toujours sur Hotmix et pour une très petite partie à la commission sur les droits d'auteur collectés par Bridger :

Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Régie publicitaire		13.266
Vente de licences (musique)	1.048	1.067
Autres		164
Total du chiffre d'affaires	1.048	14.497

Le coût des ventes est liées principalement à la rétrocession aux artistes :

Coût des ventes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Rétrocessions artistes	378	413
Rétrocession régie/broadcasters	46	6.884
Droits d'auteurs et droits voisins		(135)
Autres coûts des ventes		85
Total des coûts des ventes	423	7.162

Les autres charges administratives et commerciales sont détaillées ci-dessous :

Autres charges administratives et commerciales

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Frais de prestations de services	1.197	1.814
Frais commerciaux et de marketing	126	295
Frais administratifs	1.295	1.399
Loyers	(81)	198
Autres	67	5
Total des autres charges administratives et commerciales	2.604	3.711

Les charges de personnel s'élèvent à € 757 k. Il est important de noter que la rubrique « Salaires et traitements » prend en considération la capitalisation des salaires des équipes de développement.

Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Salaires et traitements	103	4.089
Charges sociales	322	1.128
Autres	332	287
Total des charges de personnel	757	5.503

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles au 30 juin 2023 est majoritairement imputable à l'application de la norme IFRS 16 - contrat de location (voir notes respectives). Ce montant n'inclut que le pôle Winamp et Llama Group alors que l'année précédente, la partie Targetspot était également comprise.

Les autres immobilisations incorporelles ne comprennent que les amortissements liés à la capitalisation des frais de développement interne. Ce montant est encore à 0 au 30 juin 2023 mais sera impacté d'ici la fin de l'année 2023 suite au lancement de plusieurs produits

Dépréciations et amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles "Technologies"		1.038
Dotation aux amortissements sur autres immobilisations incorporelles	508	697
Dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles	179	445
Total des amortissements et dépréciations	687	2.180

7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les autres charges sont principalement impactées par les moins-values sur les actions Azerion (-7.359 k €) dont presque € 6 M de non-réalisées suite à leur réévaluation en fin de période.

Autres produits et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Autres produits	(173)	-
Autres charges	7.476	-
Total des autres produits et charges	7.303	-

8. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Charges financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Intérêts	637	867
Pertes de change	57	160
Autres frais financiers	24	151
Total des charges financières	718	1.178

Les intérêts se composent principalement des intérêts sur les obligations convertibles et non-convertibles, sur les primes de non-conversion et d'un montant lié à l'application IFRS 16 – Contrat de location (voir notes respectives).

Produits financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Intérêts	4	20
Gains de change	1	-
Autres produits financiers	32	-
Total des produits financiers	37	20

9. GOODWILL

La variation du goodwill s'analyse comme suit :

Goodwill - variation

(en milliers d'euros)

Valeur brute au 01/01/2022	9.240
Augmentation - Regroupement d'entreprises	(7.401)
Valeur brute au 31/12/2022	1.839

(en milliers d'euros)

Valeur brute au 01/01/2023	1.839
Augmentation - Regroupement d'entreprises	-
Valeur brute au 30/06/2023	1.839

Au 30 juin 2023, le groupe n'a pas procédé à des tests de dépréciation en l'absence d'indice de perte de valeur.

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations des immobilisations incorporelles au cours des exercices s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Frais de développement	Brevets, marques et autres droits	Logiciel	Technologies	Total
Valeur brute au 01/01/2022	9.969	26	133	27.249	37.377
Augmentations - Acquisitions	2.666		10		2.676
Augmentations - Regroupements d'entreprises					-
Augmentations - Développements générés en interne	2.779				2.779
Effet des variations de change	17				17
Cessions					-
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	(3.508)		(63)	(27.204)	(30.775)
Valeur brute au 31/12/2022	11.923	26	80	45	12.074
Amortissements et réductions de valeur cumulés au 01/01/2022	(3.791)	(24)	(71)	(10.544)	(14.430)
Dotation aux amortissements	(1.850)	(10)	(23)	(2.075)	(3.958)
Réductions de valeur (+/-)					-
Effet des variations de change	(11)				(11)
Cessions					-
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	(580)		38	12.574	12.032
Amortissement et réductions de valeur cumulés au 31/12/2022	(6.232)	(34)	(56)	(45)	(6.367)
Valeur nette au 31/12/2022	5.691	(8)	24	-	5.707
Valeur brute au 01/01/2023	11.923	26	80	45	12.074
Augmentations - Acquisitions					-
Augmentations - Regroupements d'entreprises					-
Augmentations - Développements générés en interne	1.232				1.232
Effet des variations de change					-
Cessions	(7)				(7)
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	(250)	250			-
Valeur brute au 30/06/2023	12.898	276	80	45	13.299
Amortissements et réductions de valeur cumulés au 01/01/2023	(6.232)	(34)	(56)	(45)	(6.367)
Dotation aux amortissements	(465)	(29)	(2)		(496)
Réductions de valeur (+/-)					-
Effet des variations de change					-
Cessions	7				7
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements					-
Amortissement et réductions de valeur cumulés au 30/06/2023	(6.690)	(63)	(58)	(45)	(6.856)
Valeur nette au 30/06/2023	6.208	213	22	-	6.443

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles au cours des exercices s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Installations	Matériel roulant	Equipements et mobiliers	Agencements et aménagements	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute ajustée au 01/01/2022	829	-	635	7	4.237	5.708
Augmentations - Acquisitions	41		65	5	1.369	1.480
Augmentations - Développements générés en interne						-
Cessions et mises au rebut			(111)		(241)	(352)
Effets de variation de change	70		2	-	110	182
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	(1.387)		(416)	(9)	(3.152)	(4.964)
Valeur brute au 31/12/2022	(447)	-	175	3	2.323	2.054
Amortissements cumulés au 01/01/2022	(612)	-	(408)	(7)	(1.464)	(2.491)
Dotation aux amortissements	(82)		(91)	(2)	(751)	(926)
Cessions et mises au rebut - Amortissements cumulés			39		64	103
Effets de variation de change - amortissement	(62)		(2)		(25)	(89)
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	1.304		375	7	1.314	3.000
Amortissement cumulés au 31/12/2022	548	-	(87)	(2)	(862)	(403)
Valeur nette au 31/12/2022	101	-	88	1	1.461	1.651
Valeur brute ajustée au 01/01/2023	(447)	-	175	3	2.323	2.054
Augmentations - Acquisitions			12		42	54
Augmentations - Développements générés en interne						-
Cessions et mises au rebut			(7)		(45)	(52)
Effets de variation de change						-
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements					417	417
Valeur brute au 30/06/2023	(447)	-	180	3	2.737	2.473
Amortissements cumulés au 01/01/2023	548	-	(87)	(2)	(862)	(403)
Dotation aux amortissements	(2)		(17)	(1)	(171)	(191)
Cessions et mises au rebut - Amortissements cumulés			7		40	47
Effets de variation de change - amortissement						-
Transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements					(42)	(42)
Amortissement cumulés au 30/06/2023	546	-	(97)	(3)	(1.035)	(589)
Valeur nette au 30/06/2023	99	-	83	-	1.702	1.884

12. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

Le montant des impôts différés actifs et passifs par catégorie de différence temporelle se détaille comme suit :

	01/01/2022	Ajustement exercice financière	Etat de la Situation financière	Compte de résultats	Sortie Targetspot	31/12/2022	Ajustement exercice antérieur	Compte de résultats	30/06/2023
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Différences temporelles									
Immobilisations incorporelles & corporelles	(4.993)	-	-	554	4.439	-	-	-	-
Pertes fiscales disponibles dans le futur	7.454	-	-	(1.043)	(6.411)	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(295)	-	-	(5)	300	-	-	-	-
Produits (charges) d'impôts différés total	2.166	-	-	(494)	(1.672)	-	-	-	-
Impôts différés actifs	2.166								
Impôts différés passifs									

Llama Group n'a pas de perte fiscale reportée au niveau consolidé.

13. CONTRATS DE LOCATION

DROITS D'UTILISATION RELATIFS AUX CONTRATS DE LOCATION

Au 30 juin 2023, le montant des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location s'établit à 2.423 K EUR. Ces droits d'utilisation concernent les contrats de locations immobilières et de matériels roulants.

VARIATION DES DROITS D'UTILISATION RELATIFS AUX CONTRATS DE LOCATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	Matériel roulant	Terrains et constructions	Total
Valeur brute ajustée au 01/01/2023	494	1.498	1.992
Augmentations - Acquisitions	42		42
Augmentations - Développements générés en interne			-
Cession et mises au rebut	(27)		(27)
Effets de variation de change			-
Transfer vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	(262)	678	416
Valeur brute au 30/06/2023	247	2.176	2.423
Amortissements cumulés au 01/01/2023	(199)	(506)	(705)
Augmentations - Acquisitions	(32)	(122)	(154)
Augmentations - Développements générés en interne	23		23
Cession et mises au rebut			-
Effets de variation de change			-
Transfer vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	108	(150)	(42)
Amortissements cumulés au 30/06/2023	(100)	(778)	(878)
Valeur nette au 30/06/2023	147	1.398	1.545

La valeur nette des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location s'élève au 30/06/2022 à un montant de 1.545 keur. La majorité de ces droits d'utilisation est liée aux droits d'utilisation des bureaux situés à Bruxelles.

VARIATION DES DETTES RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Solde au 31/12/2022	1.387
Acquisition	-
Augmentations - IFRS 16	416
Intérêts payés	(150)
Sortie IFRS 16	(4)
Autres variations	65
Solde au 30/06/2026	1.714

Les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à fin juin 2023 à 1.714 k EUR.

14. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'ensemble des actifs et passifs financiers de Llama Group est comptabilisé au coût amorti sauf les titres qui sont valorisés à la juste valeur via le compte de résultat.

Les informations à fournir requises par la norme IFRS 7 sont classées selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour faire les évaluations. Cette hiérarchie de la juste valeur est la suivante :

- Niveau 1 : Des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : Des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix) ;
- Niveau 3 : Des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

Les niveaux de juste valeur sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Les actifs financiers et créances commerciales sont des actifs court terme, la différence entre la juste valeur et valeur comptable est non significative.

Les actions évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat représentent les actions Azerion obtenues lors de la vente de Targetspot en décembre 2022. Le nombre d'actions obtenu est multiplié par la valeur garantie dans le contrat de vente. Il s'agit de 2.741.657 actions dont 1.458.258 actions sont sécurisées en faveur de Patronale Life NV (1.166.606 actions) et de Azerion (291.652 actions).

	Valeur comptable		Juste valeur		Methode de Valorisation	Niveau pour la juste valeur
	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022		
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti						
Actifs financiers non-courants	12.892	21.728	12.892	21.728		
Autres immobilisations financières	12.883	21.728	12.883	21.728	Juste valeur	Niveau 1
Garanties	9	-	9	-	Coût amorti	Niveau 3
Actifs financiers courants	3.890	4.413	3.890	4.413		
Créances commerciales et autres débiteurs	3.890	4.413	3.890	4.413	Coût amorti	Niveau 3
Actifs financiers	16.782	26.141	16.782	26.141		
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Passifs financiers comptabilisés au coût amorti						
Passifs financiers non-courants	5.726	5.483	5.726	5.483		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	-	-	-	-		
Contrats de location	1.459	1.149	1.459	1.149	Coût amorti	Niveau 3
Dettes convertibles	-	-	-	-	Coût amorti	Niveau 3
Autres dettes	4.267	4.334	4.267	4.334	Coût amorti	Niveau 3
Passifs financiers courants	12.110	13.731	12.110	13.731		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4.132	3.814	4.132	3.814	Coût amorti	Niveau 3
Contrats de location	255	237	255	237	Coût amorti	Niveau 3
Dettes convertibles	6.904	9.399	6.904	9.399	Coût amorti	Niveau 3
Autres dettes	819	281	819	281	Coût amorti	Niveau 3
Dettes commerciales courantes et autres dettes	7.738	6.103	7.738	6.103		
Dettes commerciales et autres	7.738	6.103	7.738	6.103	Coût amorti	Niveau 3
Passifs financiers	25.574	25.317	25.574	25.317		

Sur les 2.741.657 actions reçues, 50% de ces actions font l'objet d'un lock-up jusqu'au 24 juin 2023, 25% font l'objet d'un lock-up jusqu'au 24 décembre 2023 et les 25 % restants un lock-up jusqu'au 24 juin 2024. Nous renvoyons à la note sur les risques et incertitudes pour ce qui est du non-respect de la période de lock-up.

Au 30 juin 2023, le poste « Autres immobilisations financières » comprend les actions restantes d'Azerion reçues et constituant l'un des éléments du prix de cession de l'activité Targetspot ainsi qu'un montant de 1 978 k EUR à recevoir d'Azerion le 31 janvier 2024 et constituant l'un des éléments du prix de cession de l'activité Targetspot.

Pour les créances commerciales, le montant comprend principalement un montant d'environ 2 M € qui correspond à la deuxième tranche en numéraire à recevoir d'Azerion dans le cadre de la session du pôle Targetspot. Ce paiement prévu en avril 2023 a finalement été payé en juillet 2023.

Le poste « Emprunts auprès des établissements de crédit » au 30 juin 2023 d'une valeur de 4.132 k EUR regroupe un financement temporaire de la Patronale de 3 M EUR augmenté des intérêts ainsi que l'émission d'obligations pour un montant de 1 M€ envers Patronale Life durant le mois de mai 2023.

Pour les contrats de location, voir aussi la Note 13.

Le poste « Dette convertible » au 30 juin 2023 s'élève à 6.904 k EUR et se compose comme suit:

- En juillet 2019, Llama Group a émis des obligations convertibles dans le cadre d'un emprunt obligataire de 8 M EUR avec un intérêt de 6% dont l'échéance est le 18 juillet 2024. Ces obligations convertibles en un nombre fixe d'actions ordinaires comportent un élément de passif et un élément de capitaux (voir note 18). A la date d'émission, la juste valeur de l'élément de passif s'élève à 8.941 k EUR, estimée en utilisant un taux d'intérêt du marché en vigueur pour des dettes similaires non convertibles et considérant des frais de transactions. Cette dette est comptabilisée à son coût amorti.
- Le 19 juin 2023, Eiffel Investment Group a demandé la conversion de l'entièreté de ses obligations convertibles en actions, soit un total de 250 obligations convertibles équivalent à 2,5 M€. Suite à cette demande de conversion, le capital de la société a par conséquent été augmenté à concurrence de 1.050.375,43 € pour le porter de 28.808.742,87 € à 29.859.118,30 €, par la création de 475.283 nouvelles actions au prix de 5,26 €, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Les statuts ont été modifiés le lundi 26 juin 2023 devant notaire pour les mettre en concordance avec la nouvelle situation du capital.

Les « Autres dettes » au 30 juin 2023 s'élèvent à un total de k EUR (partie non-courante 4.267 k EUR et courante 819 k EUR). Ce montant se décompose pour l'essentiel comme suit :

- En date du 16 décembre 2019, Llama Group a contracté un emprunt obligataire non convertible de 5 M EUR venant à échéance normalement le 15 décembre 2021 mais dont le terme a été postposé au 15 décembre 2024, gageant les parts de Radionomy Group détenus par Llama Group en garantie du paiement de cet emprunt. A l'exemption de la durée de remboursement, toutes les autres caractéristiques de l'emprunt obligataire (taux d'intérêt, valeur nominale) restent identiques. Ainsi, la modification de la valeur nette n'est pas jugée être une modification substantielle au sens de l'IFRS 9. L'ajustement de la juste valeur de cet emprunt est comptabilisé comme un « catch up » en compte de résultats. La valeur comptable au 31 décembre 2022 de cet emprunt obligataire de 5M EUR s'élève à 4.267 K EUR en considérant un taux d'intérêt contractuel entre 6% et 10% ainsi que des frais de transactions. Suite à cette modification, cette dette continuera d'être comptabilisée au coût amorti.

Pour les dettes commerciales courantes et autres dettes, voir aussi la note 21

MOUVEMENTS DES PASSIFS FINANCIERS

	Emprunts auprès des établissements de crédit	Contrats de location financememt	Dettes convertibles	Autres dettes	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Solde au 01/01/2021	832	2.602	8.941	5.221	17.595
Augmentations - Nouveaux emprunts					-
Remboursements					-
Cessions/désaffectations					-
Autres variations	2.363	(1.215)	458	13	1.619
Solde au 31/12/2022	3.195	1.387	9.399	5.234	19.214
Augmentations - Nouveaux emprunts	849				849
Remboursements					-
Cessions/désaffectations					-
Autres variations	-	327	(2.495)	(60)	(2.227)
Solde au 30/06/2023	4.044	1.714	6.904	5.174	17.837

La variation incluse dans le libellé « autres variations » de la dette convertible, correspond à la conversion des obligations convertibles par Eiffel Investment Group.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023				31/12/2022			
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
Passifs financiers non-courants	-	5.726	-	5.726	-	14.882	-	14.882
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de location	-	1.459	-	1.459	-	1.149	-	1.149
Dettes convertibles	-	-	-	-	-	9.399	-	9.399
Autres dettes	-	4.267	-	4.267	-	4.334	-	4.334
Passifs financiers courants	15.716	4.132	-	19.848	7.240	3.195	-	10.435
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	4.132	-	4.132	-	3.195	-	3.195
Contrats de location	255	-	-	255	237	-	-	237
Dettes convertibles	6.904	-	-	6.904	-	-	-	-
Autres dettes	819	-	-	819	900	-	-	900
Dettes commerciales courants et autres dettes	7.738	-	-	7.738	6.103	-	-	6.103
Passifs financiers	15.716	9.858	-	25.574	7.240	18.077	-	25.317

MATURITÉ DES ACTIFS ET PASSIFS

L'échéance des actifs financiers et commerciaux et les remboursements des passifs financiers et commerciaux (valeur nominale) est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023				31/12/2022			
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
Actifs financiers non courants	-	12.892	-	12.892	-	21.729	-	21.729
Autres immobilisation financière	-	12.883	-	12.883	-	21.729	-	21.729
Garanties	-	9	-	9	-	-	-	-
Actifs financiers courants	4.681	-	-	4.681	4.413	-	-	4.413
Créances commerciales et autres débiteurs	4.681	-	-	4.681	4.413	-	-	4.413
Actifs financiers	4.681	12.892	-	17.573	4.413	21.729	-	26.142

OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe est exposé principalement au risque de marché, au risque de change et au risque de liquidité. Les dirigeants du Groupe supervisent la gestion de ces risques.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture ou de produits financiers dérivés.

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'ensemble des actifs et passifs financiers sont à taux fixe.

Llama Group n'a pas mis en place d'instrument de couverture considérant le risque non significatif en termes de montant.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. Les résultats d'exploitation et la position financière de chacune des entités du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, doivent être convertis en euro au taux de change applicable afin d'être intégrés dans les états financiers consolidés (voir aussi Note 2.1). Le Groupe ne couvre pas les risques de conversion.

Toutes les entités du groupe possèdent l'euro comme devise fonctionnelle.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

L'équipe dédiée au recouvrement des créances s'assure tout au long de l'année que tous les moyens sont mis en œuvre pour limiter les défauts de paiement. Chaque branche d'activité a la responsabilité de gérer de façon décentralisée son risque de crédit en fonction des spécificités propres à son marché et à sa clientèle.

Historiquement les créances douteuses n'ont pas été significatives.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est celui que le Groupe encourt s'il n'est pas en mesure d'honorer ses engagements liés aux passifs financiers à leur date d'échéance.

La valeur des passifs financiers inscrits au bilan représente l'exposition maximale au risque de liquidité à la date de clôture.

L'échéancier contractuel des passifs financiers est présenté ci-dessus. Le Groupe n'a pas recours à des instruments financiers dérivés.

Le Groupe est exposé à un risque de liquidité. Voir « Hypothèse de continuité » pour plus d'informations.

15. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances commerciales ne portent pas intérêt et sont généralement assortis d'échéances de 30 à 90 jours.

Les créances diverses sont liées à la deuxième tranche en numéraire prévue dans le SPA lié à la vente de Targetspot à Azerion. Cette deuxième tranche prévue fin avril 2023 a été finalement payé en juillet 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2022
Créances commerciales brutes	1.679	2.094
Dépréciation des créances	(102)	(102)
Créances diverses	2.313	2.420
Total des créances commerciales et autres débiteurs	3.890	4.413

Il n'y a pas de provision pour clients douteux au 30/06/2023

16. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au niveau de la trésorerie, Llama Group disposait fin juin 2023 de € 269 k de trésorerie et d'équivalent de trésorerie. Début juillet 2023, Llama Group a reçu la deuxième tranche en numéraire de Azerion prévue dans le SPA pour un montant de € 1.978 k. Llama Group dispose également au 30 septembre 2023 d'un total de 560.554 titres Azerion qui sont disponibles à la vente. Nous prévoyons également la levée de nouveaux fonds pour la fin de l'année 2023 ou début 2024. Enfin, Llama Group doit recevoir fin janvier 2023 le paiement de la troisième et dernière tranche en numéraire de Azerion (vente de Targetspot) pour un montant d'environ 2 M€.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Trésorerie en banque	269	2.805
Trésorerie en caisse	-	4
Total de la trésorerie et équivalents	269	2.809

17. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent à 9.890 k EUR au 30 juin 2023.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Capital	29.859	28.809
Primes d'émission	10.129	11.300
Frais d'augmentation de capital		(2.622)
Actions propres détenues	(55)	(64)
Composante capitaux propres de la dette convertible	556	556
Réserves	(39.282)	(28.073)
Participations ne donnant pas le contrôle	(26)	(18)
Total des capitaux propres	1.182	9.889

CAPITAL

Au 30 juin 2023, le capital social s'élève à 28.809 k EUR décomposé en 13.516.766 actions ordinaires, toutes de même catégorie.

En date du 12 avril 2021, Llama Group a fait une augmentation de capital de 5.967 k EUR pour porter son capital social de 22.842 k EUR à 28.809 k EUR avec une émission d'actions de 2.700.000 actions ordinaires et 2.619 k EUR en prime d'émission pour un nombre d'actions égale à 2.700.000.

Le 26 juin 2023, le capital de Llama Group SA a été augmenté à concurrence de € 1.050.375,43 pour le porter de 28.808.742,87 € à 29.859.118,30 € par la création de 475.283 nouvelles actions au prix de 5,26 €, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Cette augmentation de capital fait suite à la demande de Eiffel Investment Group de convertir l'entièreté de ses obligations convertibles en actions. Suite à cette augmentation de capital, le capital de Llama Group est composé de 13.516.766 actions.

PRIME D'ÉMISSION

Au 30 juin 2023, les primes d'émission après frais d'augmentation de capital s'élèvent à 10.129 k EUR.

ACTIONS PROPRES

Suite à la cotation sur Euronext de juillet 2018, Llama Group avait conclu un contrat de liquidité pour une durée d'un an renouvelable, à compter du 30 juillet 2018. Une somme de 150 k EUR avait été affectée au compte de liquidité. Au 30 juin 2023, le compte de liquidité est à 55 k actions propres.

Actions propres

(en milliers d'euros)	20/06/2023	31/12/2022
Actions propres - contrat de liquidité	55	63
Actions propres	-	-
Total des actions propres	55	63

COMPOSANTE CAPITAUX PROPRES DE LA DETTE CONVERTIBLE

Le Groupe a émis des obligations convertibles en juillet 2019 dans le cadre d'un emprunt obligataire de 8 M EUR dont l'échéance initiale était le 18 juillet 2024. Néanmoins, 3 des 4 obligataires ont demandé le remboursement anticipé à mi-juillet 2023 comme le prévoit une clause du contrat. Ces obligations convertibles en un nombre fixe d'actions ordinaires comportent un élément de passif et un élément de capitaux. La différence de 556 k EUR entre la valeur nominale de la dette convertible (7.600 K EUR) et la juste valeur de l'élément de passif de la dette, évaluée à 7.044 k EUR représente la valeur de l'option incorporée de convertir la dette en capitaux propres du Groupe et est comptabilisée dans les capitaux propres. La juste valeur de l'élément de passif est évaluée en actualisant les flux de trésorerie à un taux de 8%.

RÉSERVE LÉGALE ET AUTRES RÉSERVES

Selon la loi belge, 5% du bénéfice net non consolidé de la société mère doit être transféré chaque année à la réserve légale jusqu'à ce que la réserve légale atteigne 10% du capital social. Au 30 juin 2023, la réserve légale du Groupe était de 617 k EUR et était reprise dans les réserves. En règle générale, cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

(en milliers d'euros)	20/06/2023	31/12/2022
Réserve légale	617	617
Autres réserves	(39.899)	(28.690)
Total des réserves	(39.282)	(28.073)

ÉCARTS DE CONVERSION CUMULÉS

Les écarts de conversion cumulés sont liés aux variations du solde des actifs et passifs dues aux variations de la monnaie fonctionnelle des filiales du Groupe par rapport à la monnaie de présentation du Groupe. Le montant des écarts de conversion cumulés est essentiellement influencé par l'appréciation ou la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro. Les écarts de conversion cumulés précédemment comptabilisé en capitaux propres sont reclassés dans le compte de résultats lors de la cession d'une activité étrangère.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE



Les participations ne donnant pas le contrôle représentent les intérêts des tiers dans les capitaux propres des sociétés consolidées par intégration globale mais non entièrement détenues par le Groupe. Il s'agit des intérêts de tiers dans Hotmix pour 3,05%.

Au 30 juin 2023, les participations ne donnant pas le contrôle sont non significatives.

GESTION DU CAPITAL

Les objectifs du Groupe pour gérer le capital comprennent la sauvegarde de sa capacité à poursuivre ses activités ainsi que la maximisation de la valeur pour l'actionnaire tout en conservant suffisamment de flexibilité pour réaliser des projets stratégiques et diminuer le coût du capital. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital et d'optimiser le coût du capital, le Groupe peut, entre autres, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions et/ou des dettes ou refinancer/échanger des dettes existantes.

Conformément aux objectifs énoncés, le Groupe évalue sa structure de capital, en utilisant (i) les classifications capitales propres / passifs telles qu'appliquées dans ses comptes consolidés, (ii) la capacité d'endettement, (iii) sa dette nette et (iv) le ratio "dette nette sur capitaux propres".

18. PLAN D' ACTIONS AUX EMPLOYÉS

Il existe au 30 juin 2023, un plan de paiement fondé sur des actions au sein de la Société Llama Group.

PLAN AU SEIN DE LLAMA GROUP

Le 1er octobre 2019, le conseil d'administration de Llama Group a émis, dans le cadre du capital autorisé, 450.000 droits de souscription (les « Warrants » ou « options ») en vue de permettre au Groupe de les octroyer principalement et en tout cas pour la majorité des Warrants en faveur de membres de personnel, mais également en faveur de prestataires de services et de dirigeants de la Société ou de ses filiales choisis par le conseil d'administration dans le cadre d'un plan de warrants décrivant les conditions et modalités des Warrants, l'émission s'effectuant avec suppression, dans l'intérêt de la Société, du droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels en faveur des Bénéficiaires.

Le plan de Warrants de Llama Group SA a pour objectifs de motiver les Bénéficiaires et favoriser leur fidélité en vue d'accélérer le développement de la Société; d'encourager les mêmes personnes à réaliser les objectifs fixés; et d'intéresser ces personnes en leur donnant la possibilité de réaliser une plus-value sur leurs actions de la Société grâce aux efforts accomplis pour accroître la valeur de l'action de la Société.

En novembre 2019, 139.500 options ont été octroyés. Ces options ont été octroyés pour une durée déterminée de maximum 10 ans à partir de la date d'Offre soit le 29 novembre 2019 par le conseil d'administration. Les options seront exerçables au mois de janvier de la quatrième année civile qui suit l'Offre et au mois de janvier de la cinquième année qui l'Offre. Chaque Warrant donne droit à souscrire à une (1) action.

Il n'y a eu aucun octroi en 2020. Un total de 102.500 options préalablement octroyées en 2019, furent annulés au début 2020.

En avril 2021, 212.500 nouvelles options ont été octroyés. Ces options ont été octroyés pour une durée déterminée de maximum 6.5 ans à partir de la date d'Offre soit le 2 avril 2021 par le conseil d'administration. Les options seront exerçables au mois de janvier de la quatrième année civile qui suit l'Offre et au mois de janvier de la cinquième année qui l'Offre. Chaque Warrant donne droit à souscrire à une (1) action.

Les options sont valorisées à leur juste valeur conformément à la norme IFRS 2 à la date d'octroi, en utilisant un modèle de type Black Scholes-Merton. La juste valeur des options n'est pas réévaluée subséquentement et la charge est reconnue sur la période d'acquisition des droits des options. Les caractéristiques et les hypothèses suivantes ont été prise en compte pour les octrois fait en 2021. Il n'y a pas eu d'octroi en 2023 :

	2023	2022
Taux de dividende estimé	0,00%	0,00%
Taux d'intérêt sans risque	0,01%	0,01%
Volatilité	0,00%	0,00%
Prix de l'action à la date de l'octroi	€ -	€ -
Prix d'exercice	€ -	€ -
Durée prévue	-	-
Juste valeur de l'option	-	-

Le prix d'exercice moyen pondéré des options en cours est le suivant :

	Nombre d'option en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours
Option en circulation au 31 décembre 2021	247.500	3,58
Octroyées		n.a.
Exercées	0	n.a.
Annulées	- 90.000	3,48
Option en circulation au 31 décembre 2021	157.500	3,65
Octroyées	0	n.a.
Exercées	0	n.a.
Annulées	0	n.a.
Option en circulation au 31 décembre 2022	157.500	3,65

Au 30 juin 2023, aucune charge n'a été enregistré relative aux plans souscriptions d'actions.

19. PROVISIONS

Au 30 juin 2023, la variation des provisions se présente comme suit:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Courant	Non-courant
Solde au 31/12/2021	328	110	218
Provisions utilisées	-	-	-
Provisions constituées	-	-	-
Solde au 31/12/2022	328	110	218
Provisions utilisées	(218)	-	(218)
Provisions constituées	-	-	-
Solde au 30/06/2023	110	110	-

20. PLAN DE PENSION

La société Winamp est la seule entité du pôle Winamp qui possède un plan de pension de type « Defined Contribution Plan ». Néanmoins, comme il existe un taux minimum garanti dans ce type de plan de pension comme imposé par la législation belge, ce plan de pension est traité comme un « Defined Benefit Plan » tel que défini par la norme IAS 19.

Néanmoins, au vue du nombre d'employé et au vue de l'âge moyen des employés qui est bas, aucune provision comptable n'a été enregistré dans les comptes au 30 juin 2023. En effet, la provision éventuelle est considérée comme étant non-significative.

21. DETTES COMMERCIALES COURANTES ET AUTRES DETTES

Les dettes commerciales courantes se répartissent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs	6.639	5.428
Dettes sociales	1.099	675
Total des dettes commerciales et autres	7.738	6.103

Au niveau des dettes fournisseurs, une grosse partie est liée à la dette artiste qui couvrent les périodes avant 2021. Ces montants seront analysés d'ici la fin de l'année 2023.

22. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les états financiers incluent les données du Groupe et des filiales listés ci-dessous :

Société	Activité	Pays	30/06/2023		31/12/2022	
			Méthode de consolidation	% de participation	Méthode de consolidation	% de participation
Radionomy group BV	Holding	Pays-Bas	IG	0,00%	IG	98,53%
Radionomy SA	Webradio, radio digitales, services de streaming	Belgique	IG	0,00%	IG	98,53%
Radionomy Inc	Webradio, radio digitales, services de streaming	Etats-Unis	IG	0,00%	IG	98,53%
Shoutcast SRL	Webradio, radio digitales, services de streaming	Belgique	IG	0,00%	IG	98,43%
Targetspot Inc	Régie	Etats-Unis	IG	0,00%	IG	98,29%
Targetspot Belgium SRL	Régie	Belgique	IG	0,00%	IG	98,43%
Targetspot Deutschland GmbH	Régie	Allemagne	IG	0,00%	IG	98,43%
Targetspot Espana SLU	Régie	Espagne	IG	0,00%	IG	98,43%
Targetspot France SARL	Régie	France	IG	0,00%	IG	98,43%
Targetspot UK Ltd	Régie	Royaume-Uni	IG	0,00%	IG	98,43%
Hotmixmedias SARL	Webradio, radio digitales, service de streaming	France	IG	96,90%	IG	96,90%
Winamp SA	Player audio	Belgique	IG	100,00%	IG	100,00%
Jamendo SA	Plateforme d'écoute d'oeuvres musicale Creative commons	Luxembourg	IG	100,00%	IG	100,00%
Bridger SA	Administration & Gestion des droits musicaux	Luxembourg	IG	100,00%	IG	100,00%

IG: Intégration globale
ME: Mise en équivalence

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le tableau ci-dessous fournit le montant des transactions réalisées avec des parties liées :

(en milliers d'euros)		Montant dus			Autres montant dus par les parties liées
		Ventes à des parties liées	Achats à des parties liées	à des parties liées	
	2023		169		141
	2022		466		245

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable, et qui ne sont pas des filiales. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les achats à des sociétés liées au dirigeant correspondent au versement d'honoraires pour les prestations de direction générale facturées par Maximum Group SA et des prestations d'administrateurs facturées par Maximum SA, deux sociétés liées au dirigeant, à différentes sociétés du Groupe dans le cadre de conventions de prestations de services.

Aucun autre dirigeant ou mandataire social ne reçoit une rémunération directement du Groupe.

Concernant les conventions avec Maximum Group SA, société liée à M. Alexandre Saboundjian : les montants d'honoraires facturés aux différentes sociétés du Groupe ou provisionnés par celles-ci s'élèvent à 169 k EUR en 2023. Ils concernent exclusivement des prestations effectuées par Monsieur Alexandre Saboundjian, administrateur-délégué de Llama Group SA.

23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

GARANTIES

NANTISSEMENTS D' ACTIONS

Dans le cadre de l'emprunt obligataire non-convertible de 5M EUR, les actions d'Azerion Group BV recues dans le cadre de la vente du pole Targetspot soit 1.166.606 actions détenues par Llama Group ont été données en garantie du paiement de la contrepartie.

Dans le cadre du prêt supplémentaire de 1 M EUR obtenu de Patronale Life NV en mai 2023, des gages supplémentaires ont été données. Ceux-ci sont les suivants :

- Gage sur 1.166.606 actions émises par Azerion Group N.V. Ce gage existait déjà au 31/12/2022 ;
- Gage sur fonds de commerce de Winamp SA, le montant de l'inscription étant de EUR 13.000.000 ;
- Gage sur 6.149.999 actions nominatives émises par Winamp SA ;
- Garantie émise par Maximum SA à concurrence de EUR 3.000.000 ; • Garantie émise par Maximum SA à concurrence de EUR 4.000.000 ;

24. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Il n'existe pas d'autres événements importants survenus depuis la clôture que ceux évoqués dans la rubrique "Hypthèses de continuité d'exploitation" des annexes aux comptes semestriels.